



Rapport financier

du groupe et de Poujoulat SA
*in french only

2021/2022



Rapport de gestion *du groupe et de Poujoulat SA*

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et de la Loi sur les sociétés commerciales afin de vous présenter le compte-rendu de la gestion du groupe et de la société Poujoulat SA au cours de l'exercice 2021/2022, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés de la société Poujoulat SA.

A. Rapport de gestion du groupe



Conformément aux articles L.225-102-1 et R.225-105 du Code de commerce, le groupe Poujoulat fournit ci-après des informations extra-financières relatives à sa Responsabilité Sociale et environnementale. Il est rappelé que le groupe est tenu de publier une déclaration consolidée de performance extra-financière dans son rapport de gestion car son chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions d'euros et son effectif dépasse 500 personnes.

Les informations communiquées ont fait l'objet d'un avis de conformité et de sincérité par un organisme tiers indépendant, annexé au présent rapport.




LA CARTE D'IDENTITÉ DU GROUPE

Le Groupe Pujoulat est structuré autour de deux branches d'activité (chiffres au 31 mars 2022) :

Conduits de cheminée & cheminées industrielles



65 %




Conduits de cheminée
N°1 en EUROPE

1 313 employés

À destination des logements individuels ou collectifs







Cheminées industrielles
N°1 en EUROPE

236 employés

Pour les applications productrices d'énergie de forte puissance et pour les process industriels.



Bois énergie

35 %

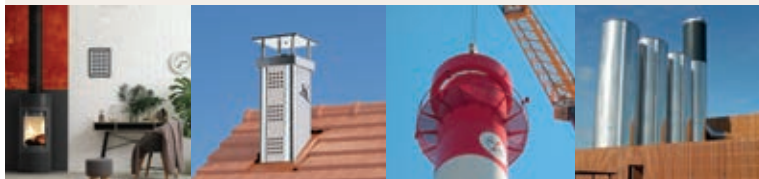


Bois énergie
N°1 en FRANCE

155 employés

Fabrication et commercialisation de biocombustibles de qualité supérieure



Activités complémentaires

Design & innovation

Paysage urbain




Design d'extérieur




Partenaires stratégiques



LAGÉCIC est un des premiers organismes de formation français spécialisé en installations de combustion, énergies renouvelables et efficacité énergétique. Certifié Certibat, l'AGÉCIC collabore avec plusieurs universités et centres de recherche pour développer son expertise.

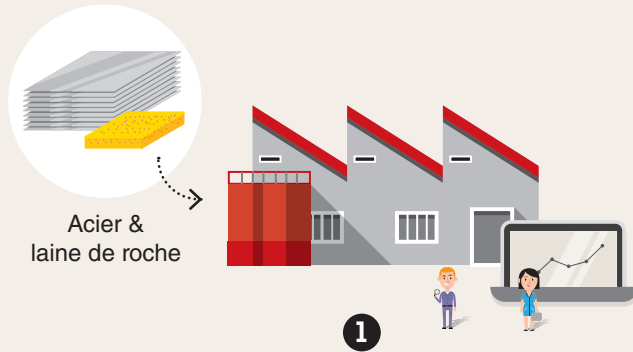


Qualité contrôlée par le Laboratoire CÉRIC

Nos produits sont certifiés par le laboratoire CÉRIC (6 000 essais produits par an), garantissant une fiabilité supérieure à la réglementation en vigueur. C'est l'assurance de s'équiper de produits de qualité, performants et sécurisés. L'indépendance et la rigueur du CÉRIC sont garanties par son accréditation COFRAC.



Conduits de cheminée & cheminées industrielles



1 Conception et fabrication



2 Logistique et livraison

Conduits de cheminée



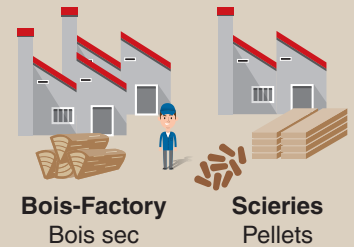
Cheminées industrielles



Bois énergie



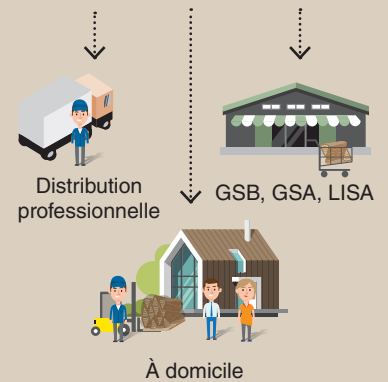
1 Production



EURO ÉNERGIES



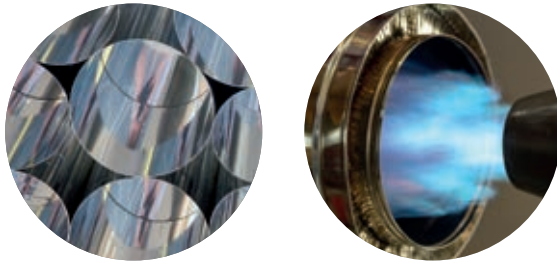
2 Logistique & livraison



LES VALEURS DU GROUPE

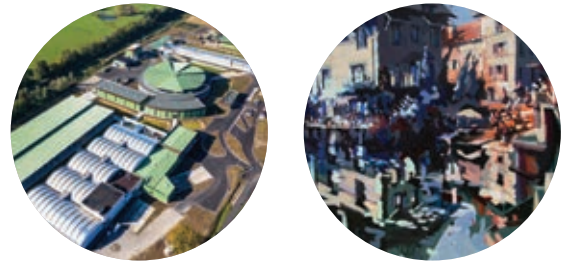
Le Groupe Poujoulat privilégie une vision de long terme pour développer ses activités. Cette démarche s'articule autour de quatre engagements :

Des produits exemplaires



- concevoir et développer durablement,
- améliorer le pouvoir d'achat des utilisateurs grâce à l'efficacité énergétique,
- sourcer de façon exemplaire les matières premières nécessaires à la fabrication,
- tester de façon rigoureuse les performances des produits et valider celles-ci in situ.

Des entreprises engagées



- s'ancrer durablement dans les territoires,
- investir dans les outils de production pour pérenniser les activités locales,
- recourir aux énergies renouvelables et décarbonées pour chauffer et éclairer nos usines et bureaux,
- soutenir les initiatives sportives, culturelles et éducatives.

L'investissement humain



- promouvoir la mobilité en interne dès que faire se peut,
- encourager la formation des équipes et notamment en vue d'améliorer la sécurité au travail,
- développer des outils éducatifs comme l'école interne,
- promouvoir et développer l'apprentissage,
- améliorer les conditions de travail.

La transformation digitale



- apporter davantage de services aux clients,
- gagner en productivité,
- réduire notre empreinte écologique,
- améliorer le service après-vente pour qu'il soit plus performant et plus diligent.



OBJECTIFS DE NOTRE POLITIQUE EXTRA-FINANCIÈRE

Nos marchés connaissent une mutation rapide et la société s'oriente vers des modes de consommation plus durables et responsables. Satisfaire nos clients doit être notre priorité : cet objectif doit nous permettre de structurer nos actions et de développer une démarche d'amélioration continue. Cet objectif doit également nous amener à améliorer notre rentabilité tout en diminuant notre empreinte environnementale.

Notre ambition, à horizon 2023, doit nous permettre :

- d'améliorer la qualité de nos prestations et de nos produits en implémentant une analyse de leur cycle de vie,
- de faire progresser notre performance opérationnelle et environnementale,
- de structurer et digitaliser nos process pour être plus efficaces et agiles,
- d'améliorer la qualité de vie au travail.



Nos objectifs « sécurité » à horizon 2023 sont :

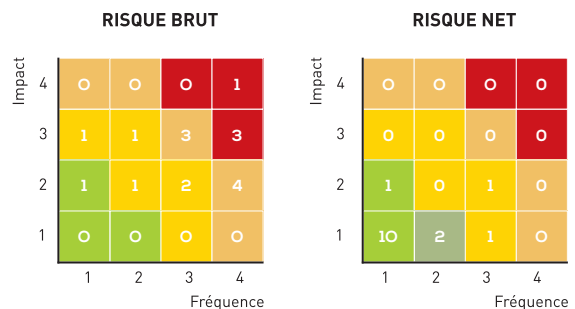
- de réduire les accidents du travail chaque année (tant en nombre qu'en gravité), et de développer une culture de sécurité, de prévention et de responsabilité dans toute l'entreprise,
- de mieux sécuriser les situations de travail et de prévenir les maladies professionnelles, d'améliorer la conception et l'ergonomie des postes de travail et de renforcer la formation,
- de mettre en place un système de management qualité/sécurité /environnement pour permettre la conformité permanente à la réglementation,
- de structurer un système d'amélioration continue pour toujours satisfaire ces exigences.

Nos objectifs « environnement » pour 2023 sont :

- de développer des produits à la fois efficaces, durables et recyclables,
- de renforcer la valorisation des déchets (> 90 %),
- de diminuer l'empreinte environnementale de l'entreprise, notamment en maîtrisant les consommations d'énergie, d'eau et les émissions de gaz à effet de serre, tout en développant la production d'énergies renouvelables,
- d'assurer la meilleure prévention vis-à-vis de toute sorte de pollution,
- de mettre en place un système de management qualité/ sécurité environnement pour permettre la conformité permanente à la réglementation,
- de structurer un système d'amélioration continue pour toujours satisfaire ces exigences.

CARTOGRAPHIE INITIALE DES RISQUES

Le groupe a procédé en premier lieu à une évaluation des enjeux clés pour définir une stratégie RSE cohérente avec sa stratégie d'affaires à long terme, autant qu'avec les attentes de ses parties prenantes. Une analyse des principaux risques et opportunités a été mise en œuvre à travers la conduite d'entretiens avec des membres du Comité de Direction et les Directeurs Généraux représentant les différentes branches d'activité. 35 risques répartis sur les 3 piliers (social, environnemental et sociétal) ont été analysés à l'aide d'une méthode prenant en compte la fréquence et l'impact global (qui prend lui-même en compte les impacts financiers, en termes d'image, légaux, réglementaires et opérationnels). 4 enjeux sont ressortis avec un risque brut majeur et 7 avec un risque élevé. Après identification des mesures de maîtrise, aucun enjeu n'apparaît « en risque net » comme majeur et/ou critique. La synthèse de la matrice des risques est la suivante :



L'évaluation et les résultats finaux ont ensuite été présentés et validés par la direction générale, aboutissant à la définition des thèmes RSE à suivre en priorité.

RAPPEL DES ENJEUX CHOISIS PAR LE GROUPE

La Déclaration de Performance Extra-Financière de l'exercice précédent avait permis de déterminer 8 enjeux pertinents choisis parmi 4 piliers (environnemental, sociétal, social et transversal). Comme indiqué à l'époque, le Groupe Poujoulat a souhaité intégrer 3 enjeux nouveaux.

Comme l'année dernière, il ne nous est pas apparu pertinent, au regard de l'activité du groupe, de reporter les données sur les enjeux suivants :

- le gaspillage alimentaire, la précarité alimentaire, l'alimentation responsable, équitable et durable,
- le bien-être animal,
- la consommation de matière première qui sera inclus dans l'enjeu environnemental lié à l'empreinte carbone et suivi au travers du taux de rebut.



Le pilier social

DES RELATIONS DE CONFIANCE AVEC LES HOMMES ET LES FEMMES

- Améliorer la sécurité au travail et développer le bien-être au travail
- Développer les compétences et les savoir-faire
- Informer sur les accords collectifs
- Lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité



Le pilier sociétal

DES RELATIONS RESPONSABLES AVEC NOS CLIENTS ET PARTENAIRES

- Développer les valeurs de l'entreprise au travers du sponsoring sportif et du mécénat culturel et humanitaire
- Développer la démarche consomériste
- Développer les achats responsables incluant l'approvisionnement en bois



Le pilier transversal

- Digitaliser

4 Piliers 11 Engagements



Le pilier environnemental

DES RELATIONS DURABLES AVEC NOS TERRITOIRES

- Améliorer la performance énergétique
- Réduire l'empreinte carbone
- Réduire l'empreinte environnementale liée aux déchets





MÉTHODOLOGIE ET REPORTING

Une démarche structurée et transversale :

Afin de structurer la démarche et de couvrir toutes les dimensions de la RSE, le groupe s'est appuyé sur la norme internationale ISO 26 000. Ce référentiel a permis de donner un cadre de référence et une cohérence globale aux différentes actions menées au sein de l'entreprise dans les domaines sociaux, sociétaux, environnementaux et économiques.

Périmètre

a) Périmètre temporel

Sauf exception, les données quantitatives et qualitatives portent sur la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 correspondant à l'exercice comptable du groupe Poujoulat. Les exceptions feront l'objet d'une mention explicite au sein du présent rapport.

b) Périmètre de consolidation

Les informations fournies portent sur la société elle-même ainsi que sur l'ensemble des filiales intégrées globalement dans le périmètre consolidé.

Le périmètre du taux de couverture exclut :

• *Pour le segment Conduits de cheminée :*

- la société SA Poujoulat Belgique qui est une holding financière sans activité propre,
- la société Amperya 79 n'a pas réalisé de chiffre d'affaires et ne compte aucun salarié au titre de l'exercice.

• *Pour le segment Bois énergie :*

- la société BBKA qui est entrée récemment dans le périmètre du groupe,
- la société SEF 42 qui est entrée récemment dans le périmètre du groupe,
- les sociétés BGDK et Lorraine Pellets car il s'agit de sociétés mises en équivalence.

Le périmètre de consolidation des indicateurs peut varier selon les informations considérées. Dans un souci de cohérence et afin de faciliter la lecture, le taux de couverture sera toujours exprimé au regard du chiffre d'affaires pour les 4 piliers.

Le taux de couverture des indicateurs clés par pilier est synthétisé comme suit :

PILIER	ENJEUX	Taux de couverture par KPI par enjeu	Taux de couverture par pilier (moyenne)	Taux de couverture globale
TRANSVERSAL	Digitaliser les services aux clients en interne et en externe	<i>Pas de KPI</i>	<i>Pas de KPI</i>	77,4 %
SOCIAL	Améliorer la sécurité au travail et développer le bien-être au travail	93,2 %	93 %	
	Développer les compétences et savoir-faire	92,8 %		
ENVIRONNEMENTAL	Améliorer la performance énergétique	86,4 %	71,1 %	
	Réduire l'empreinte carbone	35,7 %		
	Réduire l'impact environnemental lié aux déchets	91,1 %		
SOCIÉTAL	Développer les valeurs de l'entreprise au travers du sponsoring sportif et du mécénat culturel et humanitaire	100 %	68 %	
	Développer la démarche consomériste	35,7 %		
	Développer les achats responsables incluant l'approvisionnement du bois	35,7 % (charte) 100 % (bois)		

Qu'est-ce qu'un KPI ? Le KPI pour « Key Performance Indicator » est l'indicateur clé de performance qui va permettre de mesurer la performance de l'entreprise pour les enjeux déterminés suite aux actions mises en place.

Méthodologie

L'animation de la démarche RSE pour l'ensemble des activités et la consolidation des indicateurs sont assurés par la responsable QSE de la société Poujoulat SA. Un processus de collecte a notamment été mis en place afin de garantir la cohérence et la fiabilité des données (qualitatives et quantitatives) sur les volets social, environnemental et sociétal. Cette méthodologie permet une analyse fine selon cinq critères : définition, périmètre, unité, mode de calcul et contributeurs concernés. La DPEF a été construite en capitalisant sur l'approche risque du groupe.

Nous avons mis à jour la cartographie des risques en janvier

2022 et repris la nouvelle version pour trier les risques sociaux, sociétaux et environnementaux déjà identifiés par ailleurs.

Ce travail d'identification et de mise à jour des risques extra-financiers a permis de mettre en exergue la maîtrise et les politiques liées à ces enjeux de responsabilité sociétale.

Nous nous sommes appuyés sur l'article R.225-105 du code de commerce pour procéder à notre analyse de risque ainsi que sur les travaux menés depuis 2011 en interne sur la norme ISO 26 000.

Le bien-être au travail de l'ensemble des collaborateurs du Groupe Poujoulat est un enjeu majeur dans le cadre de la responsabilité sociale de l'entreprise. L'Humain tient une place prépondérante dans la vision de long terme et de progrès que porte le groupe. L'ambition de Poujoulat est donc tout naturellement d'améliorer la santé et la sécurité au travail, de développer le bien-être au travail, de développer les compétences et les savoir-faire pour l'ensemble de ses collaborateurs et ceci tout au long de leur carrière professionnelle.

ENJEU

Améliorer la sécurité au travail et développer le bien-être au travail

INDICATEURS CLÉ (KPI)

Pour mesurer l'amélioration de la sécurité au travail de manière globale et comparable, le groupe suit deux indicateurs clé de performance : le taux de fréquence (TF) et le taux de gravité (TG)

TF = Nbre d'accidents avec arrêts / (Nbre d'heures travaillées x 10⁶)

TG = Nbre de jours d'arrêt de travail suite à un accident / (Nbre d'heures travaillées x 10³)

TAUX DE COUVERTURE DES INDICATEURS

93,2 %

PRINCIPALES ACTIONS CONDUITES DANS L'ANNÉE

Santé :

- stand « Mois sans tabac » avec quizz, CO testeur et intervention des infirmières Azalées.
- mise en place de consultation tabacologie,
- maintien des séances d'ostéopathie sur site de Saint-Symphorien 2 fois par mois.

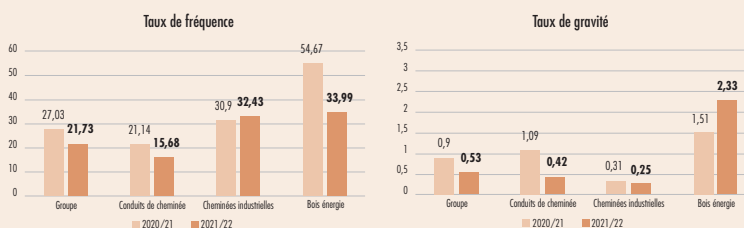
Sécurité sur le site de Saint-Symphorien :

- sécurisation des mouleuses : développement en interne d'une solution technique spécifique pour sécuriser l'activité de travail des opérateurs. Action déployée sur l'ensemble du groupe pour partage de retour d'expérience,
- sécurisation des rouleuses : mise en place de carter et définition de nouvelles règles de production,
- prise en compte de l'ergonomie dans la mise en place de nouveau poste : emballage OUTSTEEL à la logistique avec groupe de travail multidisciplinaire pour optimiser l'emballage et le sécuriser. Mise en place d'un bras manipulateur par aspiration du vide,
- mise en place de barrière à la logistique pour réduire le risque de départ d'un camion avec un cariste à l'intérieur en manipulation (risque chute du chariot et du cariste),

Sécurité autre sites :

- nomination et formation d'un nouveau responsable sécurité chez Westaflex bâtiment et mise en place d'actions de sensibilisation à la sécurité,
- plan d'actions sur les équipements, les méthodes et les comportements lié à la sécurité chez Tôlerie Forézienne,
- plan d'actions pour diminuer les risques de transmission Covid 19 chez Tôlerie Forézienne,
- lutte contre le bruit et les poussières sur les sites de production de bois de chauffage : insonorisation de machines, des systèmes d'aspiration, barrières physiques, etc.

RÉSULTATS



COMMENTAIRES ET ANALYSES

La politique de sécurité du groupe se structure désormais par branche avec une attention particulière pour les nouveaux entrants et les intérimaires. Par ailleurs, le groupe attache une importance à l'accompagnement de pratiques sportives en parallèle des mesures et des politiques de sécurité.



Un livret d'accueil « sécurité » pour les intérimaires et les nouveaux entrants

En février 2022, Poujoulat a édité et distribué à chaque intérimaire et nouvel entrant un livret relatif aux règles de sécurité pour rappeler les interlocuteurs et les 6 principales règles pour assurer un haut niveau de sécurité au travail.



PILIER SOCIAL

La formation des collaboratrices et des collaborateurs est le moyen privilégié par le groupe pour accroître les compétences et les savoir-faire. Pour incrémenter l'expertise de chacun, source d'épanouissement intellectuel et permettre le développement de la polyvalence, source de résilience pour l'entreprise, le groupe ouvre la possibilité à tout salarié de se former dans le cadre d'une démarche cohérente avec ses fonctions ou en anticipation d'une évolution de ses tâches. Les formations peuvent être assurées inter-entreprises ou intra-entreprise par des formateurs internes ou externes.

ENJEU

Développer les compétences et les savoir-faire

INDICATEURS CLÉ (KPI)

Pour mesurer cet enjeu, l'indicateur choisi est le nombre total d'heures de formation sur le périmètre groupe (année civile).

TAUX DE COUVERTURE DES INDICATEURS

92,8 %

PRINCIPALES ACTIONS CONDUITES DANS L'ANNÉE

Les actions de formation se concentrent sur deux enjeux majeurs : la compétence métier et les problématiques d'hygiène/sécurité/environnement. Le volume global d'heures de formation est en augmentation et répond à une activité dynamique sur l'ensemble des segments du groupe. Le projet d'école de formation production initié chez Poujoulat est le projet structurant du groupe pour permettre la transmission des savoir-faire entre les générations. La formation a été certifiée Qualiopi et l'aménagement prévu est en cours avec un permis de construire déposé pour réaliser un espace de formation dédié. La troisième étape du projet est de rendre le cursus qualifiant ou diplômant.

RÉSULTATS

18 377 heures de formation dispensées

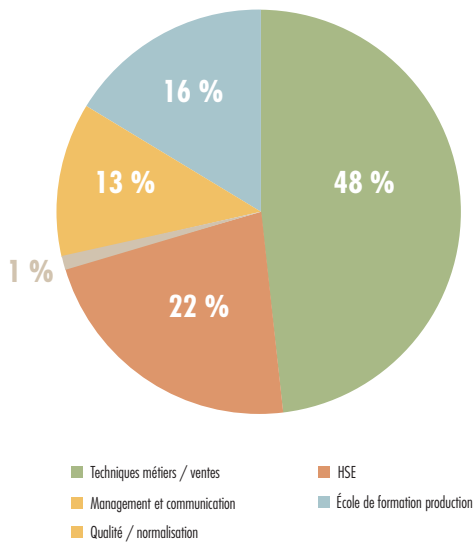
(vs 13 695 heures l'année précédente)

soit + 34 %

COMMENTAIRES ET ANALYSES

Le Groupe Poujoulat poursuit sa politique soutenue de formation auprès de ses salariés.

Nature des formations dispensées chez Poujoulat en France



Lutte contre les discriminations :

Comme annoncé dans la précédente Déclaration de Performance Extra-Financière, une session de formation spécifique a vu le jour courant de l'année 2021 après une phase de test concluante. 20 managers ont, d'ores et déjà, été formés sur cette thématique.

L'objectif est de former un maximum de managers au cours de l'exercice 2022/2023.

Index égalité homme / femme :

Poujoulat SA a obtenu la note de 88/100 soit une progression d'un point par rapport à l'année précédente.

Le découpage de l'index est le suivant :

	Points obtenus
1/ Écarts de rémunération	40/40
2/ Écarts d'augmentations individuelles	20/20
3/ Écarts de promotions	15/15
4/ % de salariées augmentées au retour d'un congé maternité	Non calculable
5/ Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0/10
TOTAL	75/85

Ramené à la base 100, l'index est égale à 88.

Féminisation des tâches en atelier :

Avec l'amélioration des conditions de travail et l'augmentation de l'ergonomie, le taux de féminisation des postes en atelier est en progression constante depuis 10 ans. Ainsi parmi, les contrats à durée indéterminée, le pourcentage de femmes dans l'atelier, chez Poujoulat SA, est passé de 7,9 % en 2011 à 10,3 % en 2021.

À noter que parmi les intérimaires en atelier, au 30 avril, ce sont désormais 31 % des effectifs qui sont des femmes.



L'ensemble des efforts effectués par l'encadrement et la politique d'entreprise en matière de conditions de travail et d'ergonomie élargit le spectre des candidats potentiels jusqu'alors plutôt masculin.

Dialogue social :

Sensibilisation au rôle et aux enjeux du CSE

• Objectif

Sensibilisation dédiée au rôle/ à l'organisation d'un CSE et aux enjeux de ces futures élections.

• Bilan

Nombre de personnes qui ont suivi la sensibilisation en avril 2022 (8 sessions) : 46 managers pour une durée totale de 69 h.

Sensibilisation entretiens professionnels et entretiens annuels

• Objectifs

Sensibiliser les managers à l'importance des entretiens professionnels et annuels et les intégrer dans les pratiques managériales, connaître le cadre légal et faire la différence entre les différents entretiens, présenter les nouvelles trames d'entretiens.

• Bilan

Après avoir revu les trames d'entretiens personnels (annuels, professionnels, managers), 11 sessions ont été animées en interne. 82 managers ont été formés représentant 228 heures de formation. Une session est prévue en 2022 pour les nouveaux managers.

Actions pour l'insertion des collaborateurs handicapés

Poujoulat poursuit ses programmes d'adaptation des postes pour garantir le maintien dans l'emploi des collaborateurs présentant un handicap.

Accords collectifs

Deux accords ont été signés chez Poujoulat durant l'exercice 2021/2022 :

- un accord relatif au climat social,
- un accord relatif à l'égalité professionnelle.



PILIER ENVIRONNEMENTAL

Le Groupe Poujoulat est pleinement engagé dans la lutte contre le réchauffement climatique en tant qu'acteur économique mettant en marché des produits permettant de réduire les émissions de dioxyde de carbone des clients finaux (produits permettant le recours à des générateurs utilisant des énergies renouvelables, produits permettant d'accroître l'efficacité des systèmes utilisant une énergie fossile, fabrication et commercialisation de biocombustibles en substitution d'énergie fossile). Mais le groupe est également engagé en tant qu'utilisateur d'énergie en privilégiant des sources d'énergie renouvelable (biomasse pour le chauffage des principaux sites industriels) et en réduisant ses approvisionnements en électricité par l'utilisation de systèmes économes (éclairage, machines-outils, ...)

ENJEU

Améliorer la performance énergétique pour limiter l'empreinte carbone

INDICATEURS CLÉ (KPI)

Pour mesurer l'amélioration de son empreinte carbone (EC) et de son efficacité énergétique (EE), le groupe suit deux indicateurs de performance :

EC = Indice d'émissions de CO2 (base 100 pour l'exercice 2018/19)

EE = Nombre de kWh d'électricité / heure travaillée

TAUX DE COUVERTURE DES INDICATEURS

EC : 35,7 % (bilan carbone réalisé pour le site de Saint-Symphorien)

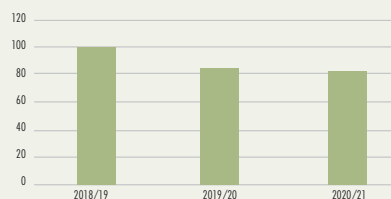
EE : 86,4 % (périmètre France)

PRINCIPALES ACTIONS CONDUITES DANS L'ANNÉE

- Optimisation de la chaufferie biomasse
- Fin du programme de maîtrise de la demande d'électricité
- Optimisation des intrants et des matières premières

RÉSULTATS

Évolution des émissions des GES de Poujoulat SA
(2018/19 = indice 100)



-18%
en 2 ans

9 kWh / heure travaillée
(versus 9 kWh / heure travaillée 20/21)

COMMENTAIRES ET ANALYSES

En valeur absolue, les émissions sont passées de 33 707 tonnes sur l'exercice 2018/19 à 27 659 tonnes. Les baisses d'émissions sont le fait d'une moindre consommation d'énergie liée au Covid et aux mesures de maîtrise de la demande.

L'ICP efficacité énergétique est stable (9kWh/heure travaillée). À noter que l'augmentation des heures travaillées est identique à l'augmentation de la consommation électrique (+14 %).

En revanche, notons que la croissance de la production, toute branche confondue, a été largement supérieure aux augmentations des heures travaillées et des consommations d'électricité, traduisant des gains de productivité et d'efficacité énergétique.

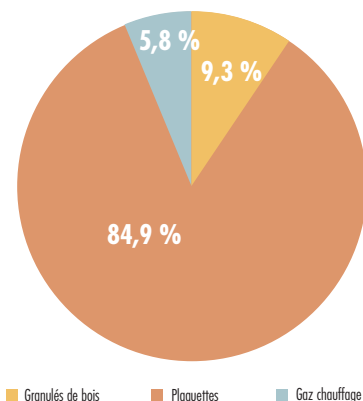
Le site principal du groupe, à Saint-Symphorien, a trois types de besoins :

- de l'électricité pour l'éclairage et le process,
- de la chaleur pour le chauffage des locaux,
- du gaz industriel pour le process.

La volonté de verdir les consommations énergétiques se poursuivent à Saint-Symphorien autour d'un plan d'action ambitieux :

- la réduction des consommations (installation de LED, changement d'équipements, ...),
- La maximisation du recours aux chaudières biomasse
- Le verdissement de l'électricité consommée par, tout d'abord, la contractualisation avec le fournisseur d'un sourcing 50 % renouvelables depuis le 1^{er} janvier 2022 et ensuite par l'installation d'une centrale solaire pour l'autoconsommation (cette dernière a été mise en service en toute fin d'exercice et produira donc sur l'exercice 2022/2023).

Répartition de la consommation énergétique pour le chauffage de Poujoulat SA*

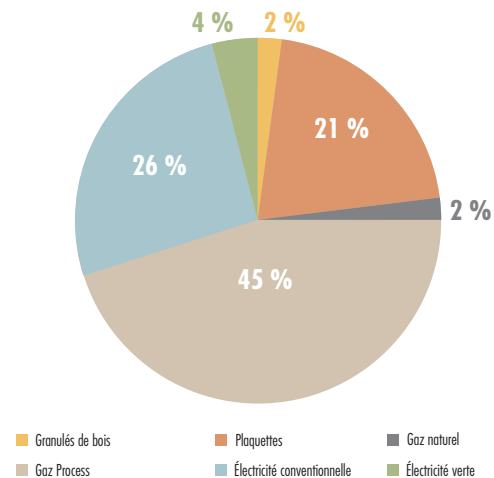


Des référents énergie ont été formés pour le site de Saint-Symphorien afin de poser les bases d'une comptabilité fine des consommations en vue de mettre en œuvre les actions d'optimisation nécessaires.

27% de l'ensemble des consommations énergétiques de Poujoulat SA* in situ sont couverts par des énergies renouvelables en 2021/2022.

*site de Saint-Symphorien

Répartition de la consommation énergétique de Poujoulat SA



94% de l'énergie consommée pour le chauffage de l'usine de Saint-Symphorien est issue de la biomasse.

Mise en service de la centrale solaire photovoltaïque sur le site de Poujoulat SA

Le Groupe Poujoulat, déjà alimenté par une électricité bas-carbone, a revu son contrat d'approvisionnement pour que la fourniture d'électricité soit majoritairement renouvelable.

Par ailleurs, depuis le 9 mars 2022, avec la mise en service de la nouvelle centrale solaire photovoltaïque en autoconsommation, Poujoulat ajoute un approvisionnement renouvelable complémentaire pour couvrir ses besoins. Devant l'Atrium de Poujoulat, se dressent désormais 744 panneaux d'une surface totale de 1 240 m².

Avec une puissance de 245 kWc, le taux d'autoconsommation est de 91 %. Injectée dans le réseau commun à l'ensemble du site, l'électricité ainsi produite permettra de couvrir près de 10 % des besoins des bureaux et de l'usine.



PILIER ENVIRONNEMENTAL

Réduire l'impact environnemental lié aux déchets est une priorité, cet enjeu répond à la fois à une éthique environnementale et à l'amélioration de la performance économique en réduisant des charges et en identifiant des voies de valorisation économique. Chaque entité est responsable de ses déchets dans le respect de la réglementation du pays concerné. Quelle que soit la branche d'activité (conduits de cheminée, cheminées industrielles ou bois énergie), les responsables de site sont sensibilisés à cet enjeu majeur par le service QSE ou par des animateurs dédiés à ces problématiques.

ENJEU

Réduire l'empreinte environnementale liée aux déchets

INDICATEURS CLÉ (KPI)

Part des déchets recyclés ou valorisés (en %)

TAUX DE COUVERTURE DES INDICATEURS

91,1 %

PRINCIPALES ACTIONS CONDUITES DANS L'ANNÉE

Le Groupe Pujoulat travaille avec un prestataire unique sur le périmètre France. Le prestataire travaille sur trois voies de valorisation : le recyclage, la valorisation énergétique et le compostage. Lorsqu'aucune de ces trois voies n'est envisageable, les déchets sont enfouis. D'une façon générale, pour les 2 branches, un travail de réduction des chutes en amont (design to cost, rendement matière, écoconception) est envisagé pour réduire les quantités de déchets.

RÉSULTATS

95 %
(vs 98 % l'année précédente)

COMMENTAIRES ET ANALYSES

Cette année, l'indicateur ne tient pas compte des produits connexes produits par les activités des usines de production de bois de chauffage qui alimentent les chaufferies biomasse utiles au séchage (process). La mesure étant moins précise, il a été décidé de ne pas tenir compte de cette voie de valorisation énergétique. Les quantités de produits connexes ne sont ni comptabilisés au numérateur (déchets valorisés), ni au dénominateur (somme des déchets globale). L'indicateur est dès lors un peu dégradé car un site comme Bois-Factory 42 autoconsomme 100 % de « déchets » issus du fendage et de l'écorçage pour alimenter sa chaudière alimentant le process de séchage.



Une initiative pour réduire les chutes de métaux

Après avoir identifié une dizaine de références dont les quantités consommées étaient importantes sur l'année et caractérisées par de petit format, dans les ateliers de Pujoulat, il a été mis en place une initiative de révision des programmes existants pour maximiser les taux d'utilisation de la matière. L'opérateur étant partie prenante de cette philosophie. Résultat, le taux d'utilisation est passé de 73 % à 94 % pour ces références permettant un gain substantiel de matières premières.



PILIER SOCIÉTAL

Le Groupe Pujoulat est fondamentalement attaché aux secteurs du sport, de la culture, de l'environnement et aux actions humanitaires. C'est la raison pour laquelle, en se reposant sur ses valeurs - l'humain, l'ancrage territorial, le progrès, le patrimoine et le développement durable - le groupe continue à soutenir des projets sportifs, culturels, environnementaux et humanitaires.



ENJEU	Développer les valeurs de l'entreprise au travers du sponsoring sportif et du mécénat écologique, culturel et humanitaire.
INDICATEURS CLÉ (KPI)	Montant en euros dédié au sponsoring local, aux dons et au mécénat (sportif, humanitaire, culturel et environnemental).
TAUX DE COUVERTURE DES INDICATEURS	100 %
PRINCIPALES ACTIONS CONDUITES DANS L'ANNÉE	<p>Fidèle à ses valeurs, le Groupe Pujoulat a, cette année encore, privilégié 4 thématiques dans le cadre de ses actions de sponsoring et de mécénat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le sport avec un soutien au football, au rugby, au Volley-Ball, au Squash et au ski nautique avec une attention particulière pour la jeunesse, • la culture avec le soutien aux arts (peinture) et à la défense du patrimoine (Château de Chambord et Manufacture de Sèvres), • l'humanitaire avec une action forte en soutien d'organisations non gouvernementales d'aide aux réfugiés dans le cadre de la guerre en Ukraine, • l'environnement avec un soutien à la replantation forestière et à la préservation de la biodiversité via deux fonds « Plantons pour l'avenir » et « Agir pour la forêt ». Ce dernier fonds sera abondé lors de l'exercice 2022/2023.
RÉSULTATS	<p>524 639 € (vs 238 455 € en 2020/2021)</p> <p>La part du chiffre d'affaires consacrée à ces actions est ainsi passée de 0,1 % à 0,17 %. Le sponsoring local représente 50 % du montant et les actions de mécénat/dons représentent 50 % du même montant.</p>
COMMENTAIRES ET ANALYSES	<p>Lors de l'exercice, le groupe a souhaité appuyer plus fortement ses démarches de sponsoring, de dons et de mécénats. Trois raisons principales expliquent cette forte augmentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des résultats satisfaisants qui le permettent, • un exercice plus épargné par le Covid que l'exercice précédent, • une urgence, celle de la guerre en Ukraine, qui a amené le groupe à accentuer ses dons.



Manufacture de Sèvres, le groupe s'engage

En 2021, Poujoulat s'est engagée auprès de la Manufacture de Sèvres afin de participer au financement de la remise en état d'un four à bois datant du XIX^e siècle et classé monument historique. L'engagement de Poujoulat au côté de la Manufacture de Sèvres s'inscrit dans une logique de préservation du patrimoine français et de ses savoir-faire. Poujoulat ne pouvait qu'être sensible aux missions que s'est donnée la Manufacture de Sèvres.

Urgence Ukraine

Parmi les actions en faveur des réfugiés ukrainiens, le groupe, à travers sa filiale polonaise, a soutenu l'association AMICUS représentée par Tomasz CHCIALOWSKI.

AMICUS apporte une aide alimentaire aux réfugiés ukrainiens en Pologne.
Rappelons qu'à fin mai 2022, la Pologne avait d'ores et déjà accueilli plus de 3 millions de réfugiés ukrainiens.



L'activité principale du groupe Poujoulat est la fabrication et la commercialisation de conduits de cheminée pour des clients professionnels (installateurs, grossistes ou distributeurs). Le groupe est donc dans une démarche commerciale classiquement B to B. Pourtant, le groupe a choisi de développer un service intégré d'accompagnement pour les consommateurs/particuliers soucieux, en amont d'un projet ou même une fois l'installation réalisée, de recueillir des informations utiles et des conseils avisés pour que l'installation de chauffage fonctionne de façon optimale.

Un service consommateur a donc été créé. Il a pour objectif d'insuffler une démarche consumériste au sein de l'entreprise comme une véritable philosophie. Cette démarche concerne l'ensemble des services de l'entreprise et place le consommateur au cœur du système. Les objectifs de cette démarche consumériste et de la mise en place d'outils sont multiples :

- accompagner chaque consommateur quelle que soit la nature de sa demande (projet ou installation réalisée avec ou sans produit du groupe) pour lui apporter un conseil avisé,
- rendre les consommateurs ambassadeurs des produits,
- se différencier de la concurrence,
- donner une dimension nouvelle et des moyens supplémentaires à l'esprit de responsabilité qui anime la marque.

Échanger avec le consommateur sur ses envies et ses besoins pour que demain, consommer les marques du groupe Poujoulat signifie « consommer mieux » aux yeux de tous nos consommateurs, nous intégrons cet état d'esprit consumériste dans notre système. Ainsi nous allons pouvoir les écouter, les comprendre et créer une réelle relation durable avec eux car la satisfaction du client et sa montée en compétence permettent de valoriser nos métiers et nos produits.

ENJEU

Développer la démarche consumériste

INDICATEURS CLÉ (KPI)

La note moyenne obtenue pour les installateurs évalués entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022 dans le cadre du service CAT-LEAD (évaluation dans les 60 jours qui suivent la mise en relation).

TAUX DE COUVERTURE DES INDICATEURS

Cet indicateur mesure la satisfaction client dans le cadre d'un service ayant reçu 9 158 demandes sur l'exercice (soit une hausse de 35 % par rapport à 2020/2021 et de 119 % par rapport à 2019/2020). Le taux de réponse de l'enquête de satisfaction est de 14 %.

Le taux de couverture s'élève à 35,7 %.

PRINCIPALES ACTIONS CONDUITES DANS L'ANNÉE

Cette forte hausse des demandes consommateurs sont à mettre en lien avec la campagne de communication télévisuelle conduite entre le 27 septembre et le 5 décembre 2021. Comme l'an dernier, le service consommateur rappelle les clients finaux le désirant.

Comme l'an dernier, deux nouvelles vidéos ont été mises en ligne (tutoriels) concernant Flexcondens et 3CE P.

RÉSULTATS

Note de 3/5
(contre 2,6/5 lors de l'exercice précédent)

COMMENTAIRES ET ANALYSES

L'appétence du consommateur pour des solutions bois énergie a généré beaucoup de sollicitations, de recherches d'informations, de demandes diverses et variées. On notera que le service « store locator » a reçu le double de demandes que lors de l'exercice précédent et que la page Facebook a enregistré une augmentation forte de « fans » (doublement en une année).



Le consommateur au cœur des préoccupations d'EURO ÉNERGIES

L'accompagnement des consommateurs de bois énergie s'effectue en amont et en aval des décisions d'achat.

En amont, Euro Énergies développe des outils mis à disposition des consommateurs pour :

- l'évaluation des besoins avec un simulateur de consommation sur les sites Internet Woodstock® et Crépito® à partir du département, de l'isolation, de la surface, du rendement de l'appareil, de la

température souhaitée et du taux de couverture des besoins par le bois,

- la géolocalisation des points de ventes,
- la consultation du blog conseil et des fiches dédiées sur les bonnes pratiques,
- Apposer des posters d'information en magasin relatifs aux bonnes pratiques.



En aval, le service « consommateur » répond aux demandes en ligne (exercice 2021/22) :

- **2 776 demandes via les formulaires de contacts,**
- **415 demandes tchat en ligne.**

Quelques chiffres sur 2021/2022 :

crepito.fr
1 171 908 pages vues
256 515 visiteurs uniques.



woodstock-bois.fr
125 795 pages vues
52 605 visiteurs uniques.

Le Groupe Poujoulat en qualité d'industriel sur ses différents segments de marché (conduits de cheminée, cheminées industrielles et bois énergie) sollicite des fournisseurs de matières premières et de consommables. Le groupe attache une grande importance au sourcing auprès de fournisseurs qui partagent ses valeurs et qui le manifestent par des engagements sociaux, environnementaux et sociétaux. En contrepartie, le groupe s'engage avec ses fournisseurs à privilégier les contrats de long terme, les fournisseurs locaux pour le bois, le paiement comptant, ...

Pour l'activité bois énergie, le Groupe Poujoulat souhaite travailler dans un cadre de durabilité maximisée auprès de ses fournisseurs de bois. Il privilégie ainsi les bois issus de forêts gérées durablement (PEFC) et prélevés dans un rayon kilométrique raisonnable autour des usines de production de bois de chauffage

ENJEU	Développer les achats responsables incluant l'approvisionnement en bois
INDICATEURS CLÉ (KPI)	Pourcentage de fournisseurs engagés dans la charte « achats responsables ». Rayon moyen pondéré d'approvisionnement de matières forestières (grumes, rondins) pour nos sites de productions de bois de chauffage et bois d'allumage.
TAUX DE COUVERTURE DES INDICATEURS	100 % (rayon approvisionnement bois) 35,7 % (charte fournisseur)
PRINCIPALES ACTIONS CONDUITES DANS L'ANNÉE	Concernant la charte « achats responsables », le document finalisé au cours de l'exercice précédent a été envoyé aux 55 fournisseurs critiques. Cette démarche initiée par Poujoulat (maison mère) profite aux filiales dans le cadre du sourcing auprès des fournisseurs référencés. À date, 47 fournisseurs ont signé la charte. Concernant l'activité Bois énergie, avec la mise en service de l'usine Bois-Factory 70, de nouvelles sources d'approvisionnement ont été nécessaires issues des forêts de feuillus de l'Est de la France.
RÉSULTATS	Taux d'engagement des fournisseurs critiques sur la charte achats responsables : 85 % 107,4 km (vs 118 km lors de l'exercice 2020/21)
COMMENTAIRES ET ANALYSES	Notre rayon d'approvisionnement moyen montre que nos produits sont « made in France », issus de forêts de proximité réduisant autant que possible les distances de transport en camion. Concernant la charte « achats responsables », le taux d'engagement pour cette première année est satisfaisant et démontre que le Groupe Poujoulat a convaincu une large majorité de ses fournisseurs critiques quant à l'intérêt de la démarche.

EURO ÉNERGIES s'engage dans le label « Bois de France »

D'ores et déjà certifié PEFC (chaîne de contrôle) et titulaire pour ses produits de la certification NF biocombustibles solides, Euro Énergies s'est engagé, par ailleurs, dans la démarche du label « Bois de France ». ce label garantit l'origine et le lieu de transformation du bois. C'est un gage de reconnaissance du travail de la filière forêt bois française. Il a été créé par les professionnels du bois, pour les professionnels. Il permet de structurer la filière et de la promouvoir autant pour tous les acteurs (fournisseurs de bois, transformateurs et négoce) que pour les prescripteurs, donneurs d'ordre et le grand public.





PILIER TRANSVERSAL

La transformation digitale désigne les changements associés à l'intégration de la technologie digitale dans tous les process et activités de l'entreprise, jusqu'à s'immiscer dans le business model. Elle se base sur plusieurs grands piliers : la mobilité, le temps réel, l'internet des objets, le big data et l'universalité d'internet. Elle est aujourd'hui incontournable pour garantir un haut niveau de satisfaction utilisateur (utilisateurs internes, clients, fournisseurs) à côté de la qualité et des conditions de contractualisation. La transformation digitale a bouleversé les chaînes de valeurs en plaçant encore davantage le besoin client au cœur de la stratégie de l'entreprise. Elle modifie les habitudes de travail pour l'ensemble des équipes du groupe. Les métamorphoses engagées par le Groupe Poujoulat reposent sur la participation nouvelle des salariés aux nouveaux outils, l'évolution constante des métiers et des modes de travail. Elle participe à toujours mieux répondre aux besoins de nos collaborateurs, clients et fournisseurs. Elle contribue à améliorer la performance de l'entreprise sur le plan économique et social. Les intérêts de la digitalisation des services aux clients internes et externes sont multiples :

- positionner les clients au centre des échanges avec le groupe pour en améliorer la relation et la satisfaction,
- renforcer l'innovation et se différencier de la concurrence,
- améliorer la productivité des équipes internes,
- faciliter et accompagner les clients dans la distribution des produits du groupe,
- communiquer sur les spécificités des produits du groupe,
- s'adapter aux usages induits par les nouvelles technologies digitales pour mieux répondre aux attentes des utilisateurs.

ENJEU

Digitaliser les services aux clients en interne et en externe

PRINCIPALES ACTIONS CONDUITES DANS L'ANNÉE

Projets lancés au cours de l'exercice 2021/2022 :

- lancement du site e-commerce boutique.poujoulat.fr, à destination du grand public. Cette boutique propose des produits et accessoires de personnalisation ainsi que la nouvelle marque OUTSTEEL. Pour être en phase avec les attentes clients, cette boutique propose le paiement en CB ou PayPal, l'expédition le jour même si la commande est passée avant 12h, ainsi qu'au choix, la livraison à domicile ou en point relais,
- déploiement du PIM et catalogue produit/ e-commande pour les filiales UK et BELUX,
- déploiement du suivi de commande Cat-View pour les filiales UK et BELUX,
- création et diffusion des vidéos Relations Positives, pour valoriser notre démarche,
- changement d'outil e-mailing pour centraliser nos données clients dans le CRM,
- continuité de notre démarche de sécurisation de nos sites via SecurityScorecard pour définir et suivre des indicateurs de risques en matière de cybersécurité,
- lancement de campagnes d'influence pour OUTSTEEL via des influenceurs Instagram,
- lancement d'un audit de nos réseaux sociaux pour améliorer notre ligne éditoriale et être au plus près des attentes des consommateurs,
- accompagnement de la digitalisation du groupe par un renforcement des outils de détection et de traitement des risques.

ACTIONS EN COURS

Projets en cours 2022/2023 :

- changement de l'outil PIM pour optimiser et fluidifier la gestion des data produits,
- migration de nos outils de Web analyse (Google Analytics) vers une solution respectueuse des données utilisateurs et conforme RGPD,
- lancement d'un nouveau service Cat-Connect, à destination de nos clients de clients, afin de les aider à rentrer en contact avec la marque, et leur fournir des contenus ciblés sous forme de webinaires,
- refonte de l'outil de gestion des DoP, pour une meilleure utilisation et diffusion des informations réglementaires,
- digitalisation des outils utilisés par les Sociétés d'Exploitation Forestières du groupe,
- digitalisation de la relation avec les partenaires transporteurs : mise en place d'une solution de prise de rendez-vous pour améliorer l'efficacité opérationnelle de nos plate-formes logistiques.

COMMENTAIRES ET ANALYSES

Les efforts en matière de digitalisation concourent à l'amélioration de l'empreinte environnementale du groupe à deux niveaux :

- par le renouvellement régulier des équipements pour tendre vers des matériels moins consommateurs
- par la rationalisation et l'optimisation logistiques permises par le numérique (ERP).



2. FAITS MARQUANTS ET ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2021/2022

Les états financiers consolidés ont été établis conformément au référentiel ANC 2020-01.

Le chiffre d'affaires consolidé 2021/2022 en hausse de 23,25 %, s'élève à 302 243 milliers d'euros contre 245 208 milliers d'euros pour l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires à l'export est stable mais sa part sur le chiffre d'affaires total baisse légèrement compte tenu de l'évolution du segment bois énergie sur le marché français.

La part à l'export représente 16,6 % du chiffre d'affaires consolidé contre 17,7 % l'exercice précédent. Elle se ventile de la manière suivante :

(En milliers d'euros)	31/03/2022	31/03/2021
ROYAUME-UNI	9 555	6 941
PAYS SCANDINAVES	6 117	5 424
ALLEMAGNE	9 641	11 563
BELGIQUE	6 702	5 180
SUISSE	7 202	5 894
POLOGNE	4 462	3 121
PAYS-BAS	3 430	2 062
AUTRES PAYS UE	2 160	2 120
AUTRES PAYS HORS UE	898	1 131
TOTAL	50 167	43 436

- Le résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition ressort à 21 290 milliers d'euros au 31 mars 2022 contre 9 692 milliers d'euros l'exercice précédent.
- Le résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition ressort à 20 890 milliers d'euros au 31 mars 2022 contre 9 292 milliers d'euros l'exercice précédent.
- Le résultat courant s'élève à 20 517 milliers d'euros contre 8 606 milliers d'euros l'exercice précédent.
- Le résultat net ressort à 14 697 milliers d'euros pour l'exercice contre 6 931 milliers d'euros l'exercice précédent. Il représente 4,9 % du chiffre d'affaires consolidé contre 2,8 % l'exercice précédent.
- Le total du bilan net ressort à 252 585 milliers d'euros à la fin de l'exercice contre 226 553 milliers d'euros à la fin de l'exercice précédent.
- L'actif immobilisé net se situe à 110 795 milliers d'euros à la fin de l'exercice contre 105 276 milliers d'euros à la fin de l'exercice précédent.

Les investissements principaux de l'exercice sont :

(En milliers d'Euros)

Immobilisations incorporelles	132
Immobilisations corporelles :	
• Terrains, aménagements et constructions	1 420
• Agencements, matériels et outillages.....	2 868
• Autres immobilisations corporelles.....	971
• Immobilisations corporelles en cours.....	8 592
• Avances et acomptes sur immobilisations corporelles.....	1 207
TOTAL	15 229

Les investissements relatifs aux bâtiments correspondent principalement à l'extension d'un bâtiment administratif pour la branche bois énergie et à la rénovation de bâtiments industriels et administratifs pour la branche conduits de cheminée & cheminées industrielles.

Les autres investissements corporels portent essentiellement sur l'amélioration des process industriels et l'augmentation de capacité de production en France et à l'international.

3. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 MARS 2022

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts	Méthode de consolidation
SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT :				
Conduits de cheminée & cheminées industrielles				
POUJOLAT SA, Société mère	France	100,00 %	100,00 %	Consolidante
1. SA POUJOLAT	Belgique	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
2. SA POUJOLAT BELUX	Belgique	99,98 %	99,98 %	Intégration globale
3. SAS TÔLERIE FORÉZIENNE	France	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
4. SAS WESTAFLEX BÂTIMENT	France	99,82 %	99,82 %	Intégration globale
5. POUJOLAT UK Ltd	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
6. POUJOLAT BV	Pays-Bas	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
7. POUJOLAT Sp. z o.o.	Pologne	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
9. POUJOLAT GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
10. POUJOLAT SWITZERLAND (ex CHIME-FLEX)	Suisse	90,00 %	90,00 %	Intégration globale
11. TECHNI-FLEX	Suisse	90,00 %	90,00 %	Intégration globale
12. SAS AMPERYA 79	France	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
13. SAS BEIRENS	France	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
14. SAS MCC21 France	France	95,00 %	95,00 %	Intégration globale
15. VL STAAL a/s	Danemark	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
16. DST	Danemark	100,00 %	100,00 %	Intégration globale



Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts	Méthode de consolidation
SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT (suite) :				
Bois énergie				
17. SAS EURO ÉNERGIES	France	100,00 %	82,44 %	Intégration globale
18. SAS BOIS-FACTORY 36	France	100,00 %	82,44 %	Intégration globale
19. SAS BOIS-FACTORY 42	France	100,00 %	82,44 %	Intégration globale
20. SAS BOIS-FACTORY 70	France	100,00 %	82,44 %	Intégration globale
21. SAS S.E.F.42	France	100,00 %	82,44 %	Intégration globale
22. SAS BOIS BÛCHE CENTRE ATLANTIQUE (BBCA)	France	100,00 %	82,44 %	Intégration globale
SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE :				
Bois énergie				
23. SAS BG DK	France	35,00 %	29,06 %	Mise en équivalence
24. SAS LORRAINE PELLETS	France	24,50 %	20,20 %	Mise en équivalence

VARIATIONS DE L'EXERCICE :

Entrées de périmètre :

- Le 13 juillet 2021, notre filiale Euro Énergies a acquis 100 % des titres de la société Bois Bûche Centre Atlantique (BBCA).
- Détenu auparavant à hauteur de 24,5 % de son capital par Euro Énergies, mais jusque-là sans activité, la société Lorraine Pellets fait son entrée dans le périmètre de consolidation.

Sorties de périmètre :

- La procédure de liquidation de notre filiale chinoise Bao Zhu Li s'est terminée le 11 novembre 2021.

Variations de périmètre :

- Dans la perspective de la continuation du fort développement de la branche bois énergie, la filiale Euro Énergies a augmenté son capital social de 20 millions d'euros dont 16,8 millions d'euros ont été souscrits par la société mère Poujoulat SA et 3,2 millions d'euros souscrits en numéraire par les minoritaires.

4. ACTIVITÉS DU GROUPE

Information sectorielle (En milliers d'euros)	31/03/2022			31/03/2021		
	Conduits de cheminée & cheminées industrielles	Bois énergie	TOTAL	Conduits de cheminée & cheminées industrielles	Bois énergie	TOTAL
Chiffre d'affaires	197 541	104 702	302 243	163 303	81 905	245 208
Résultat d'exploitation après amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	15 650	5 240	20 890	6 718	2 974	9 692
Résultat courant avant impôt	15 710	4 807	20 517	6 460	2 546	9 006
Résultat net de l'ensemble consolidé	10 652	4 045	14 697	4 588	2 343	6 931
Capacité d'autofinancement	19 218	7 151	26 370	13 275	5 405	18 680

Le Groupe Poujoulat clôture l'exercice 2021/2022 sur une croissance de plus de 23 %. Son chiffre d'affaires dépasse ainsi le seuil des 300 millions d'euros. Cette croissance est essentiellement liée à l'augmentation des volumes vendus, les tarifs ayant été augmentés essentiellement au second semestre de l'exercice

Le segment conduits de cheminée et cheminées industrielles progresse de 21 % et le segment bois énergie de 28 %.

Tous les pays dans lesquels le groupe est présent ont connu une croissance dynamique. Les capacités de productions ont été très sollicitées et l'organisation multi-sites a permis de répondre à une forte accélération des marchés, qu'ils s'agissent de la construction, de la rénovation et du bois énergie.

Les résultats sont en progrès sensible et retrouvent leur niveau historique, soit une rentabilité nette d'environ 5 %. Le segment bois énergie contribue de plus en plus aux résultats du groupe.

Le Groupe Poujoulat a bien géré l'inflation des matières premières et des intrants sans subir de rupture majeure d'approvisionnement. Il a par ailleurs bénéficié de l'effet volume tout en maîtrisant ses charges de structure.



5. PERSPECTIVES DU GROUPE

La période qui s'ouvre est marquée par un ralentissement économique, des tensions toujours importantes sur les approvisionnements, une forte inflation du prix des matières et des intrants. Les cours des métaux ont doublé ces derniers mois. De fortes hausses ont aussi impacté les autres matières, les composants, les emballages et l'énergie en général. En conséquence, le groupe a dû procéder à des adaptations tarifaires nécessaires pour assurer ses approvisionnements et préserver ses marges.

À ce stade, l'impact direct de la guerre en Ukraine reste limité pour les marchés du groupe mais il génère des tensions supplémentaires sur les approvisionnements et leurs coûts.

La montée des taux d'intérêts menace également la reprise constatée depuis 2021 dans la construction neuve. Partout en Europe, les dépôts de permis de construire connaissent une décline alors même que le besoin en logements neufs reste important.

Malgré ces tensions, le Groupe Poujoulat bénéficie d'une bonne visibilité sur ses principaux marchés, notamment dans la rénovation, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (bois énergie notamment). La réglementation et les dispositifs d'accompagnement auprès des particuliers et des entreprises stimulent l'investissement. Le Groupe Poujoulat dispose d'atouts et d'un fort potentiel de croissance pour accompagner ses marchés.

Pour répondre à cette croissance, le Groupe Poujoulat a lancé un plan d'investissement significatif sur 3 ans qui concernera tous ses métiers. Les objectifs recherchés sont l'augmentation des capacités industrielles et logistiques, l'amélioration de la productivité, l'accélération de la transformation digitale de nos activités, mais également le verdissement de notre mix énergétique.

Un effort important sera également consacré à la formation et à l'apprentissage pour renforcer les compétences de nos équipes et répondre aux enjeux de la transformation des entreprises du groupe.

Enfin, le Groupe Poujoulat poursuivra ses efforts en matière de RSE, en accord avec sa stratégie de long terme.

À fin juin 2022 (T1 de l'exercice 2022/23), la croissance du Groupe Poujoulat est supérieure à 30 %. Notre objectif, pour l'exercice est une progression de notre chiffre d'affaires consolidé d'environ 25 %, il devrait approcher les 380 millions d'euros. La branche conduits de cheminées et cheminées industrielles devrait croître de 20 % et la branche bois énergie de 50 %.

En termes de résultats, nous visons un niveau de rentabilité proche de celui de l'exercice passé, soit un EBITDA d'environ 10 % et un résultat net proche de 5 %.

6. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Pour accélérer son développement et sa transformation, le Groupe Poujoulat, qui s'appuie notamment sur les expertises du laboratoire CÉRIC, a maintenu une forte activité de recherche et développement concernant les conduits métalliques et les systèmes d'évacuation, les dispositifs de récupération d'énergie et le développement des énergies renouvelables (notamment le bois énergie).

Les dépenses de la période ressortent à 1 156 milliers d'euros contre 1 095 milliers d'euros l'exercice précédent. Elles sont comptabilisées en charges.

7. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS : ÉPIDÉMIE DU CORONAVIRUS.

L'exercice a vu la continuation de l'épidémie du Coronavirus et le déclenchement de la guerre en Ukraine le 24 février 2022. La conjugaison de ces deux événements a pesé lourdement sur la hausse des prix de nos matières premières et de l'énergie et créé des tensions sur la chaîne d'approvisionnement sans pour autant affecter directement nos marchés ou notre capacité de production.

Enfin, le Prêt Garanti par l'État (PGE) de 8 millions d'euros encaissé par la société Poujoulat SA en juin 2020, a été intégralement remboursé en juin 2021.



B. Rapport de gestion de Poujoulat SA

1. EXAMEN DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes annuels qui vous sont soumis sont établis selon les formes et méthodes d'évaluation prescrites par les textes en vigueur et précisées dans l'annexe. Celles-ci n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Sur l'exercice, le chiffre d'affaires net ressort à 135 166 milliers d'euros et se répartit comme suit :

Par familles de produits	%
Sorties de toit et accessoires	7
Conduits à double paroi	60
Conduits à simple paroi et conduits flexibles	23
Autres produits	10
TOTAL	100

Par familles de clients	%
Distribution spécialisée	58
Constructeurs et installateurs	24
Spécialistes de la cheminée	12
Exportation	6
TOTAL	100

Le chiffre d'affaires réalisé à l'exportation représente 9 124 milliers d'euros au 31 mars 2022 et se répartit ainsi :

(En milliers d'euros)	2021-2022	2020-2021
ROYAUME-UNI	2 872	2 287
BELGIQUE / PAYS-BAS	3 088	2 687
SUISSE	890	758
PAYS SCANDINAVES	504	372
POLOGNE	586	475
ITALIE	225	225
IRLANDE	62	52
ESPAGNE	119	93
ALLEMAGNE	114	69
AUTRES PAYS DE L'UE	43	70
AUTRES PAYS HORS UE	621	690
TOTAL	9 124	7 778

- Le résultat d'exploitation s'élève à 14 362 milliers d'euros contre 5 971 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent.
- Le résultat financier s'établit à -244 milliers d'euros, contre -251 milliers d'euros à la clôture de l'exercice précédent.
- Le résultat courant avant impôt est de 14 118 milliers d'euros contre 5 720 milliers d'euros à la clôture de l'exercice précédent.
- Le résultat exceptionnel est de -1 324 milliers d'euros contre -124 milliers d'euros à la clôture de l'exercice précédent.
- L'intéressement ressort à 2 544 milliers d'euros contre 1 375 milliers d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

- L'impôt sur les bénéfices s'élève à 3 637 milliers d'euros contre 1 545 milliers d'euros à la clôture de l'exercice précédent.
- Le résultat net de l'exercice s'établit à 8 031 milliers d'euros contre 3 854 milliers d'euros à la clôture de l'exercice précédent.
- L'effectif moyen ressort à 650 salariés (352 ouvriers, 188 employés / techniciens / agents de maîtrise, 110 cadres et assimilés) contre 646 salariés à la clôture de l'exercice précédent.
- Le total du bilan net ressort à 179 744 milliers d'euros contre 165 957 milliers d'euros à la clôture de l'exercice précédent.
- L'actif immobilisé net se situe à 110 464 milliers d'euros contre 83 741 milliers d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

Les acquisitions de l'exercice, avant virement de poste à poste, se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	170
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 649
• Terrains et aménagements	332
• Bâtiments et agencements	1 411
• Matériels et outillages	928
• Autres immobilisations corporelles	190
• Immobilisations corporelles en-cours	2 293
• Avances et acomptes	495
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	25 322
• Augmentation des participations et créances rattachées	24 485
• Augmentation nette des autres immobilisations financières	837
TOTAL	31 141

Les acquisitions portent principalement sur l'amélioration des process industriels, la rénovation et la création de bâtiments industriels.

Les acquisitions de participations correspondent aux augmentations de capital réalisées dans nos filiales et détaillées comme suit :

EURO ÉNERGIES.....	17 215 milliers d'euros
VL STAAL	1 344 milliers d'euros
POUJOLAT Sp. z o.o.....	1 500 milliers d'euros
POUJOLAT UK.....	605 milliers d'euros

- L'actif net circulant ressort à 69 191 milliers d'euros contre 82 199 milliers d'euros à la clôture de l'exercice précédent.
- Les stocks nets passent globalement de 18 015 milliers d'euros à 26 471 milliers d'euros à la clôture de l'exercice
- Les créances « clients et comptes rattachés » passent de 20 547 milliers d'euros à 25 352 milliers d'euros à la clôture de l'exercice.
- Les autres créances passent de 36 614 milliers d'euros à 14 816 milliers d'euros à la clôture de l'exercice.
- Au passif, les capitaux propres s'établissent à 90 273 milliers d'euros contre 81 588 milliers d'euros à la clôture de l'exercice précédent, et représentent 50 % du total du bilan.
- Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 54 389 milliers d'euros, dont 24 405 milliers d'euros à plus d'un an, contre 58 080 milliers d'euros à la clôture de l'exercice précédent.
- Les autres dettes ressortent à 34 136 milliers d'euros contre 24 983 milliers d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

Le tableau des résultats prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967 est joint en annexe au présent rapport.

2. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les variations significatives de périmètre sont mentionnées dans le rapport de gestion du groupe.

3. INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément à l'art D441-4 du Code de commerce, le tableau ci-dessous fournit les informations requises sur les délais de paiement, à savoir :

- nombre et montant total TTC des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu. Ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats de l'exercice,
- nombre et montant total TTC des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu. Ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des ventes de l'exercice.

Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et +)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT :					
Nombre de factures concernées	94	57	20	13	184
Montant total des factures concernées en TTC (En milliers d'euros)	144	95	15	41	295
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice en TTC	0,13 %	0,09 %	0,01 %	0,04 %	0,27 %
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES :					
Nombre de factures exclues					462
Montant total des factures exclues en TTC (En milliers d'euros)					110
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE) :					
Les retards de paiement sont calculés par différence entre la date d'arrêt des comptes et les dates d'échéance mentionnées sur les factures d'achat.					

Article D. 441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et +)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT					
Nombre de factures concernées	751	590	311		1 652
Montant total des factures concernées en TTC (En milliers d'euros)	(283)	704	413		834
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice en TTC	-0,21 %	0,52 %	0,31 %	0,00 %	0,62 %
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES :					
Nombre de factures exclues					25
Montant total des factures exclues en TTC (En milliers d'euros)					113
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE) :					
Les retards de paiement sont calculés par différence entre la date d'arrêt des comptes et les dates d'échéance mentionnées sur les factures de vente, elles-mêmes issues de la LME.					

4. PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 mars 2022 représentait moins de 0,2 % des actions. La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel dans le cadre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise ou d'un Fond Commun Placement d'Entreprise selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce était nulle au 31 mars 2022.

5. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts (C.G.I.), nous vous signalons la prise en charge par la société d'une somme globale de 247 119 euros correspondant à des amortissements et loyers excédentaires non déductibles fiscalement (article 39-4 du C.G.I.) ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges.

6. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement concernent les différents projets menés par le laboratoire CÉRIC et, le cas échéant, en collaboration avec la direction technique de la société.

Les coûts engendrés par cette activité sont portés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Pour l'exercice 2021-2022, ils s'élèvent à 1 099 milliers d'euros.

7. PERSPECTIVES

Pour l'exercice 2022/23, la société Poujoulat SA prévoit une croissance de son chiffre d'affaires de 20 % environ dont 2/3 sont directement liés à la hausse de nos tarifs pour compenser l'inflation des prix d'achat de nos matières premières (Acier, Inox, plastique, carton, peinture) et des énergies. Un tiers est la conséquence d'une croissance prévisionnelle de la demande du marché de la rénovation et des économies d'énergie (dans le résidentiel individuel et collectif), elles-mêmes entretenues par une politique incitative de l'État pour l'efficacité énergétique en vue d'accroître les économies d'énergie, améliorer la qualité de l'air et développer l'énergie bois.



Le contexte géopolitique qui entraîne une très forte inflation des énergies viendra renforcer la compétitivité du bois énergie.

À la mi-juin, le carnet de commandes est en forte hausse. Un effort important en matière d'investissement est prévu pour accroître nos capacités de production, réduire l'impact environnemental, optimiser les coûts et augmenter encore la qualité des produits.

Par ailleurs, la société Poujoulat va renforcer sa stratégie digitale en se déployant encore plus largement sur le web. Elle a aussi lancé sa nouvelle marque de design d'extérieur en métal OUTSTEEL. Sa gamme d'habillage de pompes à chaleur et de climatiseurs connaît un succès croissant.

Enfin, la société dispose d'une structure financière solide et de lignes de crédit lui permettant de faire face à ses ambitions de croissance et de communication de la marque Cheminées Poujoulat dont la notoriété et la réputation ont encore nettement progressé.

Sur l'exercice 2021/22, la rentabilité a sensiblement augmenté grâce à :

- Une forte croissance des ventes en France et à l'étranger.
- Une politique tarifaire qui a permis de compenser une part significative des hausses des matières premières.
- Une bonne productivité et une maîtrise des coûts.

Poujoulat SA, après plusieurs années de faible rentabilité, retrouve ses niveaux historiques, soit un résultat net supérieur à 5 % du chiffre d'affaires. Cette meilleure rentabilité permet d'amplifier les investissements en termes d'innovation et de capacités industrielles et logistiques.

Le 10 juin 2021, la société a remboursé le prêt garanti par l'État (PGE) qu'elle avait contracté pendant la crise Covid.

Le taux d'endettement à long terme sur fonds propres est en nette baisse. La structure financière de la société Poujoulat SA ressort donc renforcée.

Rappelons par ailleurs que la société Poujoulat SA règle la plupart de ses fournisseurs comptant contre escompte, ce qui a pour résultat de sécuriser la chaîne d'approvisionnement en renforçant la trésorerie de ses partenaires.

8. ÉVOLUTIONS DES AFFAIRES DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

La société Poujoulat SA a continué à accroître ses parts de marchés dans un contexte concurrentiel toujours intense. Elle renforce ainsi son rôle de leader européen du marché des conduits de cheminée et sorties de toit métalliques. Elle a continué à investir malgré la crise sanitaire pour innover, accroître sa compétitivité, sécuriser ses capacités de production et développer la marque Cheminées Poujoulat auprès des professionnels et des consommateurs.

9. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS À LA DATE DE CLÔTURE ET EFFETS POST CLÔTURE

L'exercice a vu la continuation de l'épidémie du Coronavirus et le déclenchement de la guerre en Ukraine le 24 février 2022. La conjugaison de ces deux événements a pesé lourdement sur la hausse des prix de nos matières premières et de l'énergie et créé des tensions sur la chaîne d'approvisionnement sans pour autant affecter directement nos marchés ou notre capacité de production.

10. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social par la société.

Les membres du Conseil d'Administration et les Directeurs Généraux ne perçoivent aucune rémunération ni aucun avantage de quelque nature que ce soit de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Ont perçu au cours de l'exercice écoulé :

		Contrat de travail		Mandat / Directeur Général	Membre du conseil (jetons de présence)	Société disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint	TOTAL par mandataire
		Rémunérations brutes	Avantages en nature				
<i>(En milliers d'euros)</i>							
André PRUNIER	Membre du CA				27 280		27 280
Hedwige DE PENFENTENYO	Membre du CA				11 080		11 080
Jérôme COIRIER	Membre du CA				11 080		11 080
Florence COIRIER	Membre du CA				11 080		11 080
Frédéric COIRIER	PDT DU CA		6 240	88 650	11 080	59 250	165 220
Jean-François BÉNOT	Directeur Administratif et Financier	114 383	5 892	29 400			149 675
Gildas LÉAUTÉ	Directeur Commercial	100 650	4 068	29 400			134 118
Stéphane THOMAS	Directeur Stratégie et Développement	124 428	5 904	29 400			159 732
Christophe ORDUREAU	Directeur Industriel	89 850	4 008	29 400			123 258
David PLAZANET	Directeur Administratif et Financier	90 719	4 009	12 250			106 978

11. BOURSE ET ACTIONNARIAT

Le capital social de Poujoulat SA est de 12 000 000 d'euros, réparti en 1 959 000 actions émises au pair, mises en circulation sur Euronext Growth Paris.

(En euros)	Nombre de titres	Valeur nominale	Montant
À L'OUVERTURE	1 959 000	6,125	12 000 000
Émis			
Remboursés			
À LA CLÔTURE	1 959 000	6,125	12 000 000

- Mi-juin 2022, le cours de bourse de l'action Poujoulat SA s'établit à 79,50 euros, contre 81,50 euros au 31 mars 2022.
- Au 31 mars 2021, le cours de bourse était de 34,80 euros.
- Durant l'exercice 2021-2022, 197 000 titres ont été échangés à un cours moyen de 56,91 euros.
- À fin juin 2022, le capital social se compose de 1 959 000 titres qui se répartissent comme suit :

Famille COIRIER (SMFC, STAGE et SAS SOPREG) :	69,8 %
Flottant :	29,2 %
Autodétention :	1,0 %

* À notre connaissance :

- les établissements ARKEA et AMIRAL GESTION ont une détention directe ou indirecte comprise entre 2 % et 5 %,
- OCEAN PARTICIPATIONS a une détention directe ou indirecte supérieure à 5 %.

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, il est précisé que nous n'avons pas eu connaissance de dépassement de seuil au cours de l'exercice.

En vertu des articles L 621-18-2 du Code monétaire et financier et 223.26 RGAMF relatifs aux opérations sur titres des dirigeants et personnes assimilées, nous vous informons qu'il n'y a pas eu d'opérations de vente ou d'achat de titres Poujoulat SA par les sociétés SOPREG, STAGE ou SMFC, générant une obligation de déclaration spécifique auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

12. DÉTENTION PAR POUJOULAT SA DE SES PROPRES ACTIONS

À la clôture, la société Poujoulat SA détient 1,11 % de ses propres actions dans le cadre d'un contrat de liquidité depuis le 1^{er} septembre 2018 et d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 28 octobre 2020.

Au titre de ces contrats confiés par Poujoulat SA à Portzamparc société de bourse, les opérations suivantes ont été réalisées en cours d'exercice :

Titres d'autocontrôle	Nombre de titres
TITRES AU 31 MARS 2021	19 437
Achats	8 753
Ventes	(6 520)
TITRES AU 31 MARS 2022	21 670

Au cours de l'exercice 2021/2022, aucune opération sur actions propres n'a été réalisée en dehors des contrats présentés ci-dessus.

13. PROJET DE RACHETER PAR LA SOCIÉTÉ, SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE

Nous sollicitons l'Assemblée Générale pour renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Si vous renouvelez cette autorisation d'achat, il conviendra de prévoir :

- une délégation pour une période de dix-huit mois,
- un volume d'achat cumulé limité à 5 % du nombre d'actions composant le capital social,
- un prix maximum d'achat fixé à 50 euros par action,
- les motifs d'acquisition suivants :
 - assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Poujoulat par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
 - conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
 - procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, dans le cadre de l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale extraordinaire.

Cette autorisation met fin à celle donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 septembre 2021 dans sa cinquième résolution.

14. PROJET D'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL SUR DÉLÉGATIONS

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale à titre Extraordinaire à l'effet de délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté d'offrir au public les titres non souscrits,
- délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,
- délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,
- autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires,
- augmentation du capital social au profit des salariés,
- suppression du Droit préférentiel de souscription au profit des salariés,
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de vous demander de vous prononcer sur l'octroi de délégations



globales de compétence à votre Conseil d'Administration en vue de décider et réaliser une ou plusieurs augmentations de capital. L'octroi de telles délégations permettrait, en effet et, à votre Conseil d'Administration, de bénéficier, dans les limites et le cadre fixés par les actionnaires, de la souplesse et de la réactivité nécessaires pour procéder, au moment et selon les modalités qui seront opportunes, aux levées de fonds nécessaires au développement de la société et au financement de ses investissements.

a. Délégations de compétences en vue d'émettre des actions ordinaires

Ces délégations ont pour objet de conférer au Conseil d'Administration toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires pendant une période de 26 mois. Pour chacune des émissions d'actions ordinaires le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire.

b. Délégations de compétences en vue d'émettre des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription

Nous vous proposons de fixer le montant global, prime d'émission incluse, maximum des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation à 5 000 000 euros.

Au titre de cette délégation, les émissions d'actions ordinaires seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devrait atteindre au moins les 3/4 de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

c. Délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription

(1) Délégation de compétences en vue d'émettre des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre au public.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires serait supprimé avec la faculté pour le Conseil d'Administration de conférer aux actionnaires la possibilité de souscrire en priorité.

Le montant global, prime d'émission incluse, des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 5 000 000 euros.

La somme revenant ou devant revenir à la société serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires, le montant des souscriptions devrait atteindre au moins les 3/4 de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- Répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

(2) Délégation de compétences en vue d'émettre des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires serait supprimé.

Le montant global, prime d'émission incluse, des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 5 000 000 euros.

Il serait en outre limité à 20 % du capital par an.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation permettant d'émettre des actions avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devrait atteindre au moins les 3/4 de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Si vous acceptez ces propositions, cette délégation de compétence générale privera d'effet toutes les délégations antérieures ayant le même objet. Nous vous rendons compte de l'utilisation de ces délégations dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

15. PROJET D'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL PAR INCORPORATION DE RÉSERVES

Nous allons également vous demander de vous prononcer sur un projet d'augmentation de capital par incorporation de sommes prélevées sur les réserves.

Nous pensons en effet que cette opération nous permettrait de renforcer les fonds propres. Par ailleurs, en multipliant par quatre le nombre des titres formant le capital social, cela permettrait de diminuer le cours de l'action en Bourse facilitant ainsi l'accès du public au capital.

Nous vous proposons donc d'augmenter le capital de 24 000 000 euros pour le porter à 36 000 000 euros, par l'incorporation directe au capital de la somme correspondante prélevée à due concurrence sur le compte « Autres Réserves ».

Cette augmentation de capital serait réalisée par création de 5 877 000 actions nouvelles de même catégorie, émises au pair, attribuées aux actionnaires, selon la parité suivante :

- pour une action à vote double, il est attribué 3 nouvelles actions à vote double,
- pour une action à vote simple, il est attribué 3 nouvelles actions à vote simple.

Les actions nouvelles, seraient entièrement libérées et seraient assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital. Elles seraient soumises à toutes les dispositions statutaires et aux décisions des Assemblées Générales.

Si vous adoptez ce projet, nous vous demanderons de bien vouloir modifier en conséquence les statuts de votre société et voter le texte des résolutions dont nous allons maintenant vous donner lecture.

16. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

Origines du résultat à affecter (En euros)

Résultat bénéficiaire de l'exercice	8 030 907
Reprise du report à nouveau créditeur antérieur	6 626
TOTAL	8 037 533

Affectation proposée (En euros)

Dividendes	1 763 100
Autres réserves	6 270 000
Solde au report à nouveau	4 433
TOTAL	8 037 533

Le dividende par action serait de 0,90 euro.

Le montant des dividendes éligibles à l'abattement de 40 % (Article 158-3-2^e du C.G.I.) s'élèverait à 1 763 100 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution. Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la société seraient de 88 510 138 euros.

Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes. Le paiement des dividendes interviendra au plus tard le 14 octobre 2022.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

(En euros)	Exercice clos le 31/03/2019	Exercice clos le 31/03/2020	Exercice clos le 31/03/2021
Dividendes distribués	783 600	783 600	1 175 400
Dividendes par action	0,4	0,4	0,6
Dividendes distribués éligibles (à l'abattement de 40 %)	783 600	783 600	1 175 400
Dividendes distribués non éligibles	Néant	Néant	Néant

17. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Conformément à l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune convention visée à l'article L. 225-86 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé. Votre Commissaire aux Comptes est dûment avisé des conventions relatives à son rapport spécial.

18. CONTRÔLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture des rapports de vos Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés et annuels ainsi que de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

19. SITUATION DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous précisons qu'aucun mandat des membres du Conseil d'Administration n'est arrivé à expiration.

20. FIXATION DU MONTANT ANNUEL DE LA RÉMUNÉRATION À ALLOUER AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous rappelons que l'enveloppe globale de la rémunération allouée par l'Assemblée Générale du 28 octobre 2020 aux membres du Conseil d'Administration est de 76 100 euros étant précisé que le Conseil d'Administration réuni le 24 septembre 2021, a ramené pour l'exercice 2021/2022, ce montant à 71 600 euros.

21. SITUATION DES MANDATS DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que les mandats des co-Commissaires aux Comptes ne sont pas arrivés à expiration :

- Les fonctions de la SAS Groupe Y Audit, co-Commissaire aux Comptes se poursuivent jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024.
- Les fonctions de la SARL ACCIOR Consultants, co-Commissaire aux Comptes se poursuivent jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2027.



C. Rapport sur le gouvernement de l'Entreprise

1. INFORMATIONS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37 alinéa 6, L. 225-68 alinéa 6 et L. 226-10-1 alinéa 1^{er}, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Au 31 mars 2022, les administrateurs sont :

- Monsieur Frédéric COIRIER,
- Madame Florence COIRIER,
- Monsieur Jérôme COIRIER,
- Madame Hedwige DE PENFENTENYO,
- Monsieur André PRUNIER,

Le Conseil d'Administration est ainsi composé de 2 femmes et 3 hommes.

MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, nous vous rappelons que votre Conseil d'Administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration a décidé en date du 14 septembre 2018 d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En tant que de besoin, nous vous rappelons également que Monsieur Frédéric COIRIER est assisté de 3 Directeurs Généraux Délégués, en la personne de :

- Monsieur Gildas LÉAUTÉ, qui cumule son mandat avec ses fonctions salariales de Directeur Commercial,
- Monsieur Christophe ORDUREAU, qui cumule son mandat avec ses fonctions salariales de Directeur Industriel,
- Monsieur David PLAZANET, qui cumule son mandat avec ses fonctions salariales de Directeur Administratif et Financier, tous nommés pour une durée de Six (6) années, qui prendra fin :
- concernant Messieurs LÉAUTÉ et ORDUREAU, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans l'année 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024,
- concernant Monsieur PLAZANET, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans l'année 2027 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2027.

À l'égard des tiers, les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

2. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES DURANT L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Monsieur André PRUNIER,

- Administrateur de la SA Poujoulat

Madame Hedwige DE PENFENTENYO,

- Administratrice de la SA Poujoulat
- Gérante de la SARL ROC (Recherche Organisation Conseil)

Madame Florence COIRIER épouse GIRAUDON

- Administratrice de la SA Poujoulat

Monsieur Jérôme COIRIER,

- Administrateur de la SA Poujoulat
- Président de la SAS Financière De Berce
- Président de la SAS Manco.Paris

Monsieur Frédéric COIRIER,

- Administrateur et Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la SA Poujoulat
- Président de la SAS STAGE
- Gérant de la société SMFC
- Représentant de la société SMFC, Présidente de la SAS SOPREG
- Directeur général de la SAS SOPREG
- Représentant permanent de Poujoulat SA, Présidente des sociétés :
 - SAS Tôlerie Forézienne
 - SAS Westaflex Bâtiment
 - Poujoulat SA (Belgique)
 - SAS Euro Énergies
 - SAS Beirens
 - SAS Amperya 79

- Représentant Permanent de la SA Poujoulat, Présidente de la SAS Euro Énergies, elle-même Présidente de SAS Bois-Factory 36
- Représentant Permanent de la SA Poujoulat, Présidente de la SAS Euro Énergies, elle-même Présidente de SAS Bois-Factory 42
- Représentant Permanent de la SA Poujoulat, Présidente de la SAS Euro Énergies, elle-même Présidente de SAS Bois-Factory 70
- Représentant Permanent de la SA Poujoulat, Présidente de la SAS Euro Énergies, elle-même Présidente de SAS SEF 42
- Représentant Permanent de la SA Poujoulat, Présidente de la SAS Euro Énergies, elle-même Présidente de SAS BBKA
- Représentant Permanent de la SA Poujoulat, Présidente de la SAS Beirens, elle-même Présidente de SAS MCC2I France
- Représentant permanent de Poujoulat SA, Administratrice et Vice-Présidente de l'Association AGÉCIC
- Administrateur et représentant permanent de Poujoulat SA (Belgique) dans Poujoulat Belux (Belgique)
- Administrateur unique de Poujoulat Switzerland (ex Chime-Flex), (Suisse)
- Gérant de Techni-Flex (Suisse)
- Président de Poujoulat UK Ltd (R-U)
- Membre du directoire de Poujoulat Sp. z o.o.
- Gérant de Poujoulat GmbH (Allemagne)
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration de VL Staal (Danemark)
- Administrateur de DST (Danemark)



Monsieur Jean-François BÉNOT,

- Directeur Général Délégué de la SA Poujoulat
- Représentant permanent de Poujoulat SA. dans Poujoulat BV (Pays-Bas)
- Directeur général de la SAS Euro Énergies

Monsieur Gildas LÉAUTÉ,

- Directeur Général Délégué de la SA Poujoulat
- Directeur général de la SAS Beirens
- Administrateur de VL Staal (Danemark)

Monsieur Christophe ORDUREAU,

- Directeur Général Délégué de la SA Poujoulat
- Directeur général de la SAS Beirens

Monsieur Stéphane THOMAS,

- Directeur Général Délégué de la SA Poujoulat
- Administrateur et Président de la SA Poujoulat (Belgique)
- Administrateur de la SA Poujoulat Belux (Belgique)

Monsieur David PLAZANET,

- Directeur Général Délégué de la SA Poujoulat

3. CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L 225-37-4 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de Commerce, nous mentionnons ci-dessous les conventions, ne portant pas sur des opérations courantes et non conclues à des conditions normales, intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de la société et, d'autre part, une autre société dont la société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital :

Entre la société SOPREG et la SAS Tôlerie Forézienne :

- Personne concernée : Monsieur Frédéric COIRIER
- Nature et objet : prestations de services

La société SOPREG a facturé à la société Tôlerie Forézienne des prestations de services pour la période du 01/04/2021 au 31/03/2022 pour un montant hors taxes de 6 000 euros et aucun remboursement de frais.

4. RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES

Conformément à l'article L.225-100 al 7 du Code de commerce, nous vous présentons un récapitulatif des délégations de compétences accordées par l'Assemblée Générale au Directoire dans le domaine des augmentations de capital. Suite au changement de mode de gouvernance adopté lors de l'AGE du 14 septembre 2018, ces délégations ont été transférées au Conseil d'Administration dans la 10^e résolution de cette même AGE.

a. Délégation de compétences en termes d'augmentation de capital

Assemblée Générale Extraordinaire du 28 octobre 2020 (7^e résolution)

- Nature de l'augmentation du capital envisagée : émission d'actions ordinaires avec maintien de droit préférentiel de souscription et avec faculté d'offrir au public les titres non souscrits
- Montant de l'augmentation du capital envisagée : 5 000 000 euros (plafond commun à toutes les délégations)
- Durée de la délégation de compétence : 26 mois
- Mise en œuvre : néant

Assemblée Générale Extraordinaire du 28 octobre 2020 (8^e résolution)

- Nature de l'augmentation du capital envisagée : émission d'actions ordinaires avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public
- Montant de l'augmentation du capital envisagée : 5 000 000 euros (plafond commun à toutes les délégations)
- Durée de la délégation de compétence : 26 mois
- Mise en œuvre : néant

Assemblée Générale Extraordinaire du 28 octobre 2020 (9^e résolution)

- Nature de l'augmentation du capital envisagée : émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier
- Montant de l'augmentation du capital envisagée : 5 000 000 euros (plafond commun à toutes les délégations)
- Durée de la délégation de compétence : 26 mois
- Mise en œuvre : néant

b. Délégation de pouvoir

Néant

Le Conseil d'Administration vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

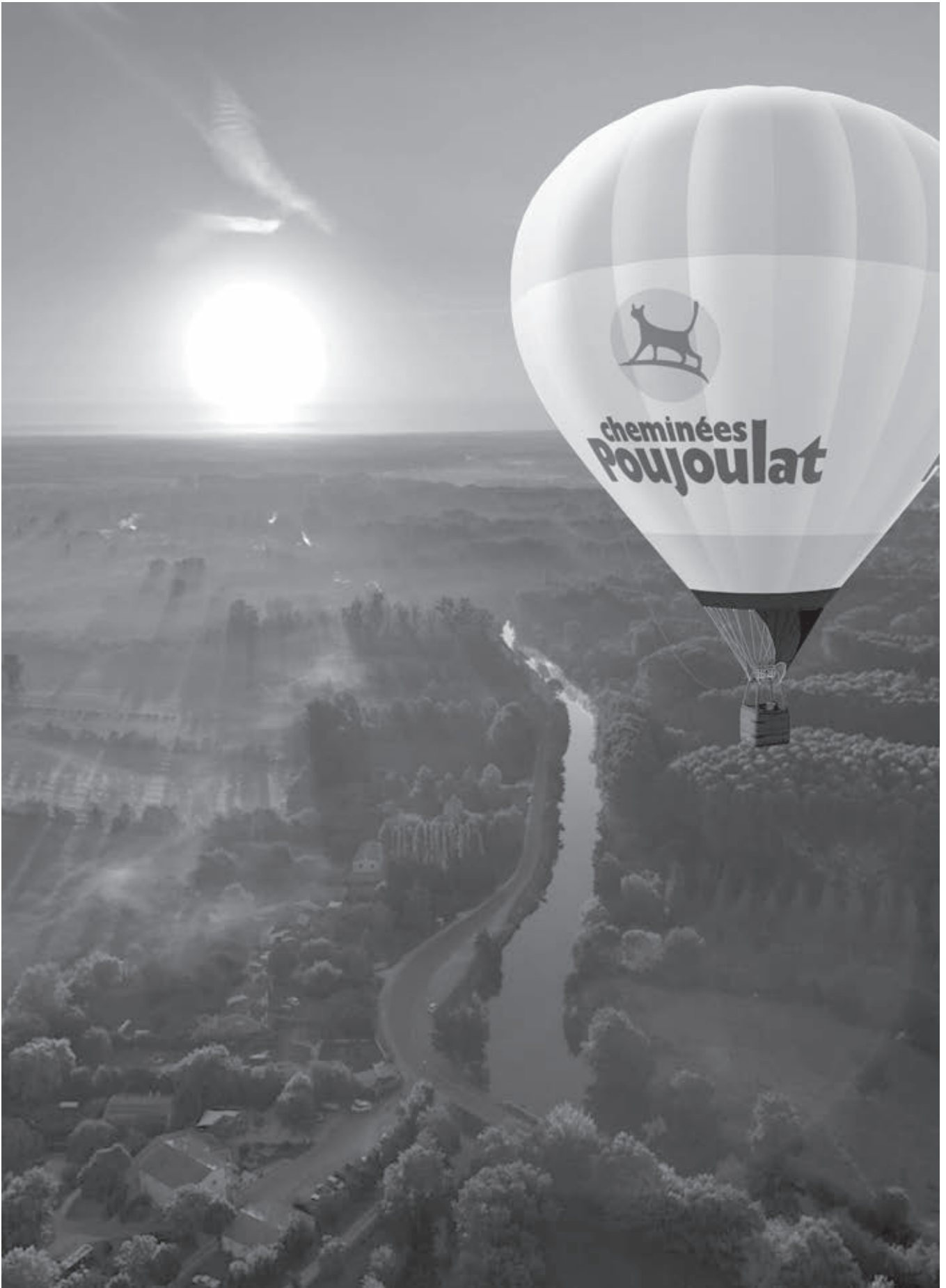
Le Conseil d'Administration,
Le 21 juillet 2022.



D. Résultats financiers au cours des 5 derniers exercices

(En euros)

	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
1 - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
Nombre d'actions ordinaires existantes	1 959 000	1 959 000	1 959 000	1 959 000	1 959 000
2 - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
Chiffre d'affaires hors taxes	109 900 138	111 476 897	108 114 813	108 362 391	135 166 119
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	7 831 901	6 913 421	7 020 362	11 304 500	19 579 303
Impôts sur les bénéfices	(407 969)	(605 085)	205 348	1 544 543	3 636 909
Participation des salariés due au titre de l'exercice	308 941	-	-	197 210	1 126 258
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	3 879 090	2 547 778	2 360 164	3 853 774	8 030 907
Montant des bénéfices distribués	979 500	783 600	783 600	1 175 400	1 763 100
3 - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions	4,00	3,84	3,48	4,88	7,56
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1,98	1,30	1,20	1,97	4,10
Dividendes versés par action	0,5	0,4	0,4	0,6	0,9
4 - PERSONNEL					
Nombre de salariés	668	700	685	646	650
Montant de la masse salariale	22 889 145	23 394 261	23 810 582	22 328 296	21 649 850
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres soc.)	9 370 735	9 448 555	9 270 209	9 398 999	10 318 596





COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE POUJOLAT

au 31 mars 2022

A. Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	31/03/2022	31/03/2021
Chiffre d'affaires	XVIII	302 243	245 208
Autres produits d'exploitation	XIX	6 176	2 310
PRODUITS D'EXPLOITATION		308 419	247 518
Achats consommés	XX	(134 743)	(105 130)
Charges externes	XXI	(63 651)	(52 308)
Impôts et taxes	XXII	(3 965)	(3 829)
Charges de personnel (y compris participation)	XXIII	(73 075)	(65 485)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (hors écarts d'acquisition)	XXIV	(11 696)	(11 073)
CHARGES D'EXPLOITATION		(287 129)	(237 826)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION		21 290	9 692
Dotations aux dépréciations des écarts d'acquisition		(400)	(400)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION APRÈS DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION		20 890	9 292
Produits financiers		949	546
Charges financières		(1 322)	(1 232)
RÉSULTAT FINANCIER	XXV	(373)	(686)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		20 517	8 606
Produits exceptionnels		2 091	1 617
Charges exceptionnelles		(1 577)	(907)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	XXVI	514	710
Impôt sur les résultats		(6 265)	(2 360)
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES		14 766	6 957
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		(69)	(25)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		14 697	6 931
Intérêts minoritaires		724	418
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		13 973	6 514
Résultat par action (en euros)		7,13	3,33
Résultat dilué par action (en euros)		7,13	3,33



RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions ordinaires sont traitées comme dilutives si et seulement si leur conversion en actions ordinaires aurait pour effet de réduire le bénéfice net par action. Le calcul des actions dilutives est réalisé selon la méthode du rachat d'actions.

B. État de la situation financière consolidée

Bilan actif consolidé (en milliers d'euros)	Notes	Brut	Amortissements et dépréciations	31/03/2022	31/03/2021
Écart d'acquisition	VI	14 276	(4 070)	10 207	10 121
Immobilisations incorporelles	VII	8 906	(7 104)	1 801	1 986
Immobilisations corporelles	VII	218 650	(122 387)	96 263	90 903
Immobilisations financières	VIII	2 550	(106)	2 444	2 166
Titres mis en équivalence		80		80	100
ACTIF IMMOBILISÉ		244 462	(133 667)	110 795	105 276
Stocks et en-cours	IX	55 108	(921)	54 186	57 206
Clients et comptes rattachés	X	53 226	(610)	52 616	38 286
Autres créances et comptes de régularisation	XI	10 831		10 831	10 596
<i>Dont impôts différés - actif</i>	XII	<i>19</i>		<i>19</i>	<i>530</i>
Disponibilités	XIII	24 156		24 156	15 189
ACTIF CIRCULANT		143 321	(1 531)	141 790	121 276
TOTAL ACTIF		387 783	(135 198)	252 585	226 553
Bilan passif consolidé (en milliers d'euros)	Notes			31/03/2022	31/03/2021
Capital				12 000	12 000
Réserves				75 025	69 869
Résultat net (Part du groupe)				13 973	6 514
Subventions d'investissement nettes				1 411	
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)				102 410	88 384
Intérêts minoritaires - Réserves				5 186	1 199
Intérêts minoritaires - Écart de conversion				(16)	(20)
Intérêts minoritaires - Résultat				724	418
Intérêts minoritaires - Subventions				198	
INTÉRÊTS MINORITAIRES				6 091	1 596
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	XIV			108 501	89 980
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	XIV			6 963	7 240
Dettes financières	XVI			71 848	75 657
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				33 096	20 721
Autres dettes et comptes de régularisation	XXVI			32 176	32 956
<i>Dont impôts différés - passif</i>	XVII			<i>1 178</i>	<i>549</i>
DETTES				137 120	129 334
TOTAL PASSIF				252 585	226 553



C. Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/03/2022	31/03/2021
RÉSULTAT NET TOTAL DES ENTITÉS CONSOLIDÉES	14 697	6 931
Amortissements et provisions	9 693	10 047
Dotations amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	400	400
Variation de l'impôt différé	602	39
Élimination des plus ou moins-values de cessions d'actifs	1 377	1 210
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE	69	25
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	(469)	29
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	26 370	18 681
Variation nette des stocks	3 900	(1 959)
Variation nette des créances	(14 142)	(1 967)
Variation nette des dettes	10 249	4 551
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'EXPLOITATION (I)	26 376	19 305
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (hors écarts d'acquisition)	(172)	(287)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(15 057)	(14 770)
Acquisitions d'immobilisations financières	(1 025)	(638)
Dettes et créances sur acquisitions/cessions d'immobilisations	570	(613)
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS	(15 685)	(16 309)
Cessions d'immobilisations	793	626
Acquisition/cession d'entités nette de la trésorerie acquise	(1 355)	(370)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(16 246)	(16 053)
Émissions d'emprunts	10 474	19 139
Remboursements d'emprunts	(17 612)	(11 054)
Variation des subventions d'investissements	749	
Dividendes reçus/versés de la société mère	(1 162)	(782)
Augmentations / réductions de capital	3 178	
Cessions (acquisitions) nettes d'actions propres	(17)	(483)
Variation des autres dettes financières	283	1 565
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (III)	(4 107)	8 385
Variation de change sur la trésorerie (IV)	36	29
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	6 059	11 666
TRÉSORERIE : OUVERTURE	8 889	(2 777)
TRÉSORERIE : CLÔTURE	14 948	8 889



D. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves du groupe	Réserves de conversion groupe	Subventions d'investissement	Résultat net (Part du groupe)	Titres auto-contrôle	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires	Intérêts TOTAL
SOLDE N-1	12 000	70 533	(48)		6 514	(616)	88 384	1 596	89 980
Variations de périmètres		(8)	36	155			183	448	631
Affectation du résultat N-1		6 514			(6 514)		(0)		(0)
Distribution/ brut versé		(1 162)					(1 162)		(1 162)
Variation de capital								3 153	3 153
Résultat					13 973		13 973	724	14 697
Autres		(15)	2	1 256		(215)	1 028	167	1 195
Écart de conversion		(9)	13				4	4	8
SOLDE N	12 000	75 854	3	1 411	13 973	(831)	102 410	6 091	108 501

E. Notes annexes aux états financiers consolidés au 31 mars 2022

GÉNÉRALITÉ

Le Groupe Poujoulat est leader dans deux domaines d'activité :

1. Conduits de cheminée & cheminées industrielles :

Systèmes d'évacuation de fumée métalliques pour la maison individuelle, l'habitat collectif, l'industrie, le tertiaire et la production d'énergie, ainsi que la conception, fabrication, installation et maintenance dans le domaine des grands ouvrages de cheminées industrielles.

2. Bois énergie :

Commercialisation et fabrication de bois de chauffage, granulés de bois, bûches densifiées et allumes feu.

- Les états financiers consolidés arrêtés au 31 mars 2022 comprennent l'ensemble constitué par la société et ses filiales, désigné comme « le groupe ».
- Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.
- Poujoulat SA (« la société ») est une entreprise française cotée sur le marché Euronext Growth.
- Les comptes consolidés au 31 mars 2022 du Groupe Poujoulat ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 21 juillet 2022.

NOTE I. PRINCIPES COMPTABLES ET RÈGLES DE CONSOLIDATION

a. Principes généraux

Les comptes consolidés sont établis à compter du 1^{er} avril 2021 conformément aux dispositions du règlement ANC 2020-01, qui abroge et remplace le règlement CRC 99-02.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.



b. Recours à des estimations

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction des estimations et des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers présentés ainsi que les informations données dans les notes annexes du groupe.

Déterminés sur la base des informations et estimations disponibles lors de leur établissement, les résultats réels futurs pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Ces estimations et hypothèses sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée, ainsi que divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif.

Les principales estimations et hypothèses concernent l'évaluation des engagements de retraite, les provisions pour autres passifs, les impôts différés, les tests de valeur des écarts d'acquisition.

Au 31 mars 2022, aucune modification relative aux modalités d'estimation de ces valeurs n'a été apportée.

Les impacts sur la présentation du compte de résultat sont les suivants :

- le poste de « dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition » est désormais inclus dans le résultat d'exploitation. Cette présentation implique la création de nouveaux sous-totaux « Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition » et « Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition ».

Principaux retraitements

Le règlement ANC 2020-01 n'a pas eu d'autre effet significatif sur les comptes consolidés établis au 31 mars 2022.

Les frais de Recherche et Développement doivent dorénavant être immobilisés de façon obligatoire. Sur l'exercice, les frais engagés ne remplissent pas l'ensemble des critères nécessaires pour être activés, et sont donc comptabilisés en charges.

Le règlement ANC 2020-01 a supprimé la possibilité de comptabiliser les écarts de conversion en résultat financier. Ils doivent désormais être enregistrés en capitaux propres quelle que soit la méthode de conversion. L'impact est estimé non significatif. Le retraitement a pu être opéré lorsque les éléments ont été identifiés.

NOTE II. INFORMATION SUR LA PREMIÈRE APPLICATION DU RÈGLEMENT ANC 2020-01 ET LES CHANGEMENTS DE MÉTHODE LIÉS

La première application du règlement ANC 2020-01 est prospective puisqu'elle porte sur les opérations et les contrats survenant après la date de première application.

En matière de présentation, les états financiers comparatifs, bilan au 31 mars 2021 et compte de résultat au 31 mars 2021, ont été retraités conformément au référentiel ANC 2020-01.

Harmonisation de la présentation des états de synthèse

Les impacts sur la présentation du bilan sont les suivants :

- les écarts d'acquisition sont désormais présentés au sein de la rubrique « Immobilisations incorporelles » sur une ligne séparée « Écart d'acquisition »,
- les postes « impôts différés actif » et « impôts différés passif », auparavant sur des lignes propres, sont dorénavant classés dans les postes « autres créances et comptes de régularisation » et « autres dettes et comptes de régularisation »,
- le poste « dettes fiscales et sociales », auparavant sur une ligne propre, est dorénavant classé dans le poste « autres dettes et comptes de régularisation »,
- les subventions d'investissements, auparavant présentées en autres dettes, sont désormais présentées en capitaux propres :
 - pour leur montant net d'impôt différé, le partage entre la part revenant au groupe et celle revenant aux intérêts minoritaires sera opéré en utilisant les lignes suivantes dans le passif consolidé :
 - Ligne « Autres » pour la part revenant au groupe, dans les capitaux propres consolidés, avec une sous-ligne éventuelle « dont subventions d'investissement »,
 - Ligne « Intérêts minoritaires », avec une sous-ligne éventuelle « dont subventions d'investissement »,
 - la part d'impôt différée correspondant restant présentée en « autres dettes et comptes de régularisation » sur la ligne « dont impôts différés passif ».

NOTE III. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 MARS 2022

a. Principes comptables liés au périmètre de consolidation

Les sociétés dont le groupe détient le contrôle exclusif de droit ou de fait sont intégrées globalement. Le règlement ANC 2020-01 définit le contrôle exclusif comme le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date de prise de contrôle par le groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de la société, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques. L'influence notable est présumée lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus.

La quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence est présentée après le « Résultat net des sociétés intégrées » sur la ligne « Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ».

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.



b. Périmètre

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts	Méthode de consolidation
SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT				
Conduits de cheminée & cheminées industrielles :				
POUJOLAT SA, Société mère	France	100,00 %	100,00 %	Consolidante
1. SA POUJOLAT	Belgique	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
2. SA POUJOLAT BELUX	Belgique	99,98 %	99,98 %	Intégration globale
3. SAS TÔLERIE FORÉZIENNE	France	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
4. SAS WESTAFLEX BÂTIMENT	France	99,82 %	99,82 %	Intégration globale
5. POUJOLAT UK Ltd	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
6. POUJOLAT BV	Pays-Bas	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
7. POUJOLAT Sp. z o.o.	Pologne	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
9. POUJOLAT GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
10. POUJOLAT SWITZERLAND (ex CHIME-FLEX)	Suisse	90,00 %	90,00 %	Intégration globale
11. TECHNI-FLEX	Suisse	90,00 %	90,00 %	Intégration globale
12. SAS AMPERYA 79	France	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
13. SAS BEIRENS	France	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
14. SAS MCC21 France	France	95,00 %	95,00 %	Intégration globale
15. VL STAAL a/s	Danemark	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
16. DST	Danemark	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
Bois énergie :				
17. SAS EURO ÉNERGIES	France	100,00 %	82,44 %	Intégration globale
18. SAS BOIS-FACTORY 36	France	100,00 %	82,44 %	Intégration globale
19. SAS BOIS-FACTORY 42	France	100,00 %	82,44 %	Intégration globale
20. SAS BOIS-FACTORY 70	France	100,00 %	82,44 %	Intégration globale
21. SAS S.E.F.42	France	100,00 %	82,44 %	Intégration globale
22. SAS BOIS BÛCHE CENTRE ATLANTIQUE (BBCA)	France	100,00 %	82,44 %	Intégration globale
SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE				
Bois énergie :				
23. SAS BG DK	France	35,00 %	29,06 %	Mise en équivalence
24. SAS LORRAINE PELLETS	France	24,50 %	20,20 %	Mise en équivalence

Entrées de périmètre :

- le 13 juillet 2021, notre filiale Euro Énergies a acquis 100 % des titres de la société Bois Bûche Centre Atlantique (BBCA),
- le 16 septembre 2021, notre filiale Euro Énergies a fait l'acquisition de 24,5 % du capital de la société Lorraine Pellets,
- détenue auparavant à hauteur de 24,5 % de son capital par Euro Énergies, mais jusque-là sans activité, la société Lorraine Pellets fait son entrée dans le périmètre de consolidation.

Sorties de périmètre :

- la procédure de liquidation de notre filiale chinoise Bao Zhu Li s'est terminée le 11 novembre 2021.

Variations de périmètre :

- une opération de recapitalisation significative de la branche bois énergie a été opérée en mars 2022, par compensation de comptes-courants pour 16,8 millions d'euros et par apport numéraire à hauteur de 3,2 millions d'euros.



NOTE IV. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle est présentée selon le critère des activités opérationnelles du groupe, à savoir :

- activités de conception et fabrication de systèmes d'évacuation de fumée pour l'habitat et le tertiaire, et activités de construction, installation, audit et maintenance des cheminées industrielles « conduits de cheminées & cheminées industrielles »,
- activités de négoce et de transformation de combustibles « bois énergie ».

(En milliers d'euros)	31/03/2022			31/03/2021		
	Conduits de cheminée & cheminées industrielles	Bois énergie	TOTAL	Conduits de cheminée & cheminées industrielles	Bois énergie	TOTAL
Chiffre d'affaires	197 541	104 702	302 243	163 303	81 905	245 208
Résultat d'exploitation après amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	15 650	5 240	20 890	6 718	2 974	9 692
Résultat courant avant impôt	15 710	4 807	20 517	6 460	2 546	9 006
Résultat net de l'ensemble consolidé	10 652	4 045	14 697	4 588	2 343	6 931
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	19 218	7 151	26 370	13 275	5 405	18 680
INVESTISSEMENTS DE LA PÉRIODE :						
Immobilisations incorporelles	170	488	658	277	10	287
Immobilisations corporelles	9 110	5 947	15 057	3 814	10 956	14 770
TOTAL ACQUISITIONS	9 280	6 435	15 715	4 091	10 966	15 058
IMMOBILISATIONS NETTES :						
Immobilisations incorporelles	10 661	1 347	12 008	9 282	2 825	12 107
<i>Dont écart d'acquisition</i>	<i>9 106</i>	<i>1 101</i>	<i>10 207</i>	<i>7 422</i>	<i>2 699</i>	<i>10 121</i>
Immobilisations corporelles	52 951	43 312	96 263	51 410	39 493	90 903
Immobilisations financières	1 855	669	2 524	2 076	190	2 266
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	65 466	45 329	110 795	62 768	42 508	105 276
DETTES :						
Dettes financières	43 516	28 332	71 848	48 478	27 179	75 657
Fournisseurs	21 838	11 258	33 096	14 241	6 480	20 721
Autres dettes	27 640	4 536	32 176	28 069	4 887	32 956
TOTAL DETTES	92 994	44 126	137 120	90 788	38 546	129 334

NOTE V. CONVERSION DES ENTREPRISES ETRANGÈRES

Les états consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle du Groupe Poujolat.

Les comptes des sociétés hors zone euro sont convertis selon les principes suivants :

- les postes de bilan sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice,
- les différences de conversion sont portées directement en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition constatés lors d'un regroupement d'entreprises avec une activité à l'étranger sont convertis et comptabilisés au cours de l'opération dans la monnaie de présentation du groupe.

NOTE VI. ÉCARTS D'ACQUISITION

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de la juste valeur. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le groupe acquiert un contrôle exclusif, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle.

À cette date, l'écart d'acquisition est évalué comme étant la différence entre le coût d'acquisition des titres, et l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Le coût d'acquisition des titres est égal au prix d'acquisition majoré du montant net d'impôt de tous les autres coûts directement imputables à l'acquisition.

L'évaluation des actifs et passifs identifiables doit être finalisée dans un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert après l'exercice de l'acquisition. Au-delà du délai d'affectation, les plus et moins-values constatées par rapport aux valeurs attribuées lors de la première consolidation sont comptabilisées en résultat.

En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale déjà intégrée globalement, un écart d'acquisition complémentaire est constaté sans que les évaluations opérées à la date de prise de contrôle soient remises en cause.

Amortissement des écarts d'acquisition et perte de valeur

Le groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Dans ce cas, un test de dépréciation est réalisé chaque année.

Lorsqu'il existe une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée.

Pour les besoins des tests de dépréciation, il convient de retenir le niveau pertinent d'affectation de l'écart d'acquisition au groupe d'actifs auquel il est géré et ses performances suivies.

L'amortissement des écarts d'acquisition du segment Cheminées industrielles est prévu sur une durée de 20 ans, conformément à la règle selon laquelle les écarts d'acquisition dont la durée de vie est limitée sont amortis linéairement. En l'occurrence nous constatons depuis plusieurs années une baisse des marchés traditionnels de notre branche Cheminées industrielles. Celle-ci est liée à une contraction de l'industrie lourde en Europe mais également à une évolution profonde en matière d'environnement, de technologie et de réglementation. Le modèle économique actuellement pratiqué doit donc être remis en cause avec le développement de nouvelles offres et technologies auprès de nouveaux clients, notamment à l'international. Cette transformation est en cours mais elle nécessitera du temps. Elle justifie donc un amortissement sur une durée de 20 ans. Par ailleurs, aucun indice de perte de valeur complémentaire n'est identifiable sur l'exercice 2021/2022 eu égard aux perspectives d'activité du segment. Les tests de valeur sont maintenus sur les autres segments du groupe, pour lesquels la direction a estimé une durée de vie illimitée des modèles de production, fondée sur la capacité du producteur à peser sur l'évolution des marchés. Aucune perte de valeur n'est identifiable sur le périmètre des activités conduits de cheminées et bois énergie.

Les tests de valeur seront réalisés au cours du deuxième semestre afin de déterminer la valeur recouvrable des actifs.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité :

- le prix de vente net de l'actif correspond à une estimation à partir de multiples de critères financiers (chiffre d'affaires, résultat). Le groupe considère que le prix de vente net est la valorisation la plus faible de la valeur recouvrable,
- la valeur d'utilité est calculée sur la base des prévisions à 5 ans établies par le service financier du groupe.

Ces plans sont validés par la direction.

La valeur d'utilité des unités de regroupement est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la direction générale du groupe. Lorsque la valeur d'utilité des unités de regroupement se révèle inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée sur la ligne « dotation aux amortissements des écarts d'acquisition » du compte de résultat, afin de ramener la valeur nette comptable des actifs à leur valeur recouvrable.

Dans le cas où un scénario de cession est concrètement envisagé, la valeur recouvrable des actifs est déterminée selon le prix de cession envisagé par le groupe.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des écarts d'acquisition ainsi que la répartition entre amortissements et dépréciations par segment.

(en milliers d'euros)	Brut	Amortissement et dépréciation	31/03/2022
ÉCART D'ACQUISITION	14 276	(4 070)	10 206
TOTAL / Conduits de cheminée	2 977	(1 901)	1 076
TOTAL / Cheminées industrielles	8 114	(2 169)	5 945
TOTAL / Bois énergie	3 185	0	3 185

NOTE VII. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Immobilisations incorporelles

A. ACTIFS

Les immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

B. DÉPENSES ULTÉRIEURES

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant et si leurs coûts peuvent être évalués de manière fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

C. AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, un test de dépréciation est effectué systématiquement une fois par an à la clôture de l'exercice. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Brevets.....	5 ans
Logiciels.....	1 à 10 ans



Les immobilisations incorporelles correspondent à des logiciels informatiques et des frais de développement de sites internet, ayant une durée d'utilité déterminée. Il n'a été décelé aucun indice susceptible d'indiquer qu'une immobilisation incorporelle a subi une perte de valeur à la clôture de chacun des exercices.

Immobilisations corporelles

A. ACTIFS

Une immobilisation corporelle est évaluée au coût historique comme coût présumé diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

B. COÛTS ULTÉRIEURS

Le groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

C. AMORTISSEMENTS

L'amortissement est comptabilisé en charges sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. L'amortissement est principalement calculé suivant la méthode linéaire, une partie des éléments du poste « Matériels et outillages » étant amortie selon le mode dégressif considéré comme l'amortissement économique de ces éléments. Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Constructions – Gros œuvre	40 à 50 ans
Constructions – Installations générales	10 à 15 ans
Matériels et outillages.....	3 à 15 ans
Agencements et aménagements	5 à 20 ans
Matériels informatiques	3 à 10 ans
Matériels de transport.....	3 à 15 ans
Mobiliers et matériels de bureau	10 à 12 ans

La valeur résiduelle est révisée annuellement, si elle est significative.

Immobilisations brutes <i>(En milliers d'euros)</i>	31/03/2021	31/03/2022	Augmentations	Diminutions	Écart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Écart d'acquisition	13 790	14 276	0	0	0	486	0
Frais d'établissement	0	0	0			0	0
Frais de développement	1 030	1 051				0	21
Concessions, brevets et droits similaires	7 100	7 692	132	(50)	2	7	501
Droit au bail	0	0				0	0
Fonds commercial	27	27				0	0
Autres immobilisations incorporelles	136	136				0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0				0	0
Avances et acomptes s/imm. incorp.	0	0	40			0	(40)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 083	23 182	172	(50)	2	493	482
Terrains	7 891	8 002	0		8	100	3
Agencements et aménagements de terrains	7 782	8 168	88	(43)		0	341
Constructions	85 068	87 144	898	(492)	9	593	1 069
Constructions sur sol d'autrui	3 514	4 025	434			0	78
Installations techniques, matériel & outillage	92 874	101 124	2 868	(2 955)	5	1 426	6 906
Autres immobilisations corporelles	9 214	10 187	971	(361)	25	349	(10)
Immobilisations corporelles en cours			8 592	(311)		0	(8 281)
Avances et acomptes s/imm. corp.	19	0	1 207	(360)		0	(866)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	206 360	218 650	15 057	(4 522)	47	2 468	(759)
TOTAL	228 443	241 832	15 229	(4 572)	49	2 961	(277)



Les acquisitions de l'exercice 2021/2022 portent principalement sur :

- la construction d'un nouveau bâtiment administratif pour la branche bois énergie,
- la rénovation de bâtiments industriels et administratifs,
- l'amélioration des processus industriels.

Un inventaire a été mené sur l'année et a conduit à la mise au rebut de matériels et outillages industriels totalement amortis.

Amortissements et dépréciations <i>(En milliers d'euros)</i>	31/03/2021	31/03/2022	Dotation aux amortissements	Dotation aux dépréciations	Reprise	Écart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Écarts d'acquisition	(3 670)	(4 070)	(400)	0	0	0	0	0
Frais de développement	(503)	(606)	(103)				0	0
Concessions, brevets et droits similaires	(5 685)	(6 363)	(589)		37	(2)	(7)	(117)
Fonds commercial	19	(27)				0	0	(46)
Autres immobilisations incorporelles	(92)	(109)	(17)				0	0
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(9 931)	(11 174)	(1 109)	0	37	(2)	(7)	(163)
Agencements et aménagements de terrains	(1 654)	(2 108)	(484)		30		0	0
Constructions	(37 583)	(40 187)	(2 727)		377	(6)	(247)	(2)
Constructions sur sol d'autrui	(2 062)	(2 257)	(195)				0	0
Installations techniques, matériel & outillage	(67 943)	(70 621)	(4 895)	(35)	2 635	(13)	(768)	398
Autres immobilisations corporelles	(6 214)	(7 214)	(960)		291	(20)	(306)	(4)
Immobilisations corporelles en cours	0	0					0	0
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(115 456)		(9 260)	(35)	3 333	(38)	(1 322)	393
AMORTISSEMENTS SUR ACTIF IMMOBILISÉ	(125 387)	(133 561)	(10 369)	(35)	3 370	(41)	(1 329)	230

Les reprises concernent principalement les sorties d'immobilisations citées ci-dessus.

Les variations liées à la colonne « Variations de périmètre » ne concernent que la filiale BBKA.

Les autres variations correspondent à l'activation des immobilisations en cours et avances / acomptes sur immobilisations, ainsi que les variations de crédit-baux.

NOTE VIII. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Le groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat, prêts et créances et disponibles à la vente.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition de ces actifs. La direction détermine leur classification lors de la comptabilisation initiale.

Les investissements financiers non consolidés sont analysés comme des titres disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de valeur, positives ou négatives, sont enregistrées en capitaux propres en « Réserve de réévaluation ».

En cas de perte de valeur jugée définitive, une dépréciation de ce montant est enregistrée en résultat financier.

Les prêts et créances sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés au coût amorti.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

La perte de valeur, correspondant à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable, est comptabilisée en résultat.

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/03/2022	31/03/2021
Créances rattachées à des participations	319	
Autres titres immobilisés	970	1 256
Autres créances immobilisées y compris dépôts	1 155	910
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	2 444	2 166
Titres mis en équivalence	80	100
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES	2 524	2 266



NOTE IX. STOCKS ET EN-COURS

A. STOCKS

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du coût moyen d'achat pondéré. Le coût comprend les coûts d'acquisition et les coûts encourus pour les amener à l'endroit où ils se trouvent et est minoré des remises commerciales et des escomptes financiers obtenus.

B. EN-COURS DE PRODUCTION ET PRODUITS FINIS

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à un coût de revient complet usine qui comprend une quote-part appropriée de frais généraux fondée sur la capacité normale de production. Cette valeur est plafonnée au prix de vente net des frais commerciaux et du résultat opérationnel courant.

C. DÉPRÉCIATION

Les stocks, en-cours de production et produits finis sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

(En milliers d'euros)	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Matières premières	22 196	(348)	21 848	18 484	(402)	18 082
En-cours de production de biens	5 198	0	5 198	13 577	0	13 577
En-cours de services	0	0	0	0	0	0
Produits intermédiaires finis	11 080	(211)	10 869	7 770	(175)	7 595
Stocks marchandises	16 633	(362)	16 271	18 052	(100)	17 952
TOTAL	55 108	(921)	54 186	57 883	(677)	57 206

NOTE X. CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances clients sont valorisées à leur valeur probable d'encaissement. Une estimation est faite sur les créances douteuses, à partir d'une revue des créances dues à chaque clôture. Les pertes sur créances irrécouvrables sont passées en charge l'année où la capacité du groupe à les encaisser est atteinte.

(En milliers d'euros)	31/03/2022	31/03/2021
Clients et comptes rattachés *	53 226	39 296
Prov, Clients et comptes rattachés - non courant	(610)	(1 010)
TOTAL	52 616	38 286

*Dont en-cours commande valorisées à l'avancement 2 596 4 323

La totalité des créances clients est à échéance à moins d'un an.

NOTE XI. AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(En milliers d'euros)	31/03/2022	31/03/2021
Personnel et organismes sociaux	152	182
Créances fiscales	6 055	6 602
Dont impôts différés - actif	19	530
Créances diverses	906	1 045
Charges à répartir	92	104
Écart de conversion - actif	7	0
Charges constatées d'avance	3 618	2 663
TOTAL	10 831	10 596

Les charges à répartir concernent des frais d'émission d'emprunts de la société Bois-Factory 70.

NOTE XII – IMPÔTS DIFFÉRÉS

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible. L'impôt différé passif n'est comptabilisé que s'il existe de réelles perspectives de réalisation de bénéfices imposables justifiant la liquidation future dudit impôt.

Ces actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale.

(En milliers d'euros)	31/03/2022	31/03/2021
Impôts différés - actif	19	530
Impôts différés - passif	(1 178)	(947)
TOTAL	(1 160)	(417)

Au 31 mars 2022, aucun impôt différé actif n'est activé au titre de déficits reportables antérieurs, à l'exception de ceux de la filiale VL Staal (activation limitée à hauteur des impôts différés passifs).

NOTE XIII. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le poste « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend :

- les disponibilités bancaires et les placements immédiatement disponibles à l'actif ;
- les concours bancaires au passif.

(En milliers d'euros)	31/03/2022	31/03/2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie (ACTIF)	24 156	15 189
Trésorerie et équivalents de trésorerie (PASSIF)	(9 225)	(6 317)
TRÉSORERIE NETTE	14 931	8 872
Intérêts courus non échus sur emprunts - passif	17	17
TRÉSORERIE NETTE /TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	14 948	8 889

Il est rappelé que le groupe pratique le règlement comptant auprès de ses fournisseurs récurrents. Compte tenu de cette politique, les dettes fournisseurs sont moindres et la trésorerie nette est réduite.

NOTE XIV. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Détail des capitaux propres part du groupe

(En milliers d'euros)	31/03/2022	31/03/2021
Capital de POUJOLAT SA	12 000	12 000
Réserve légale de POUJOLAT SA	1 200	1 200
Titres d'auto-contrôle	(831)	(616)
Réserves de conversion	3	(48)
Autres réserves	74 654	69 333
Subvention d'investissements «nettes»	1 411	
Résultat consolidé	13 973	6 514
TOTAL CAPITAUX PROPRES	102 410	88 384

Le capital social est constitué de 1 959 000 actions, émises et entièrement libérées.

Titres d'auto-contrôle

Les titres d'auto-contrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Leur prix de cession (y compris la plus ou moins-value correspondante) est également imputé sur les capitaux propres.

La société a confié à Portzamparc, société de bourse, la gestion d'un contrat de liquidité depuis le 1^{er} septembre 2018, ainsi qu'un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 28 octobre 2020. Les actions propres détenues sont comptabilisées dans les « autres immobilisations financières ».

Concernant le contrat de liquidité et le programme de rachat d'actions, au 1^{er} avril 2022, 15 273 titres ont été échangés au cours moyen de 46,30 euros. À la clôture de l'exercice, 21 670 titres sont auto-détenus pour une valeur de 738 milliers d'euros.

NOTE XV. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à l'actif.

A. GARANTIES

L'ensemble des productions du groupe sont couvertes par des garanties spécifiques. Cette obligation ne fait pas l'objet d'une provision dans les comptes consolidés, la totalité de l'engagement étant couvert par des contrats d'assurance.



B. CONTRATS DÉFICITAIRES

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

Variation des provisions <i>(en milliers d'euros)</i>	Ouverture	Clôture	Dotation	Dotations d'exploitation	Dotations financières	Dotations exceptionnelles	Reprise
Provisions pour litiges	1 563	1 279	439	439			(725)
Provisions pour pensions - retraites	5 677	5 677	537	537			(537)
Provisions pour perte de change	0	7	7		7		
PROVISIONS	7 240	6 963	984	977	7	0	(1 261)

Détail des reprises de provisions <i>(en milliers d'euros)</i>	Reprise	Reprises d'exploitation - Utilisées	Reprises financières - Utilisées	Reprises exceptionnelles - Utilisées	Reprises d'exploitation - Non utilisées	Reprises financières - Non utilisées	Reprises exceptionnelles - Non utilisées
Provisions pour litiges	(725)	(725)					
Provisions pour pensions - retraites	(537)	(537)					
PROVISIONS	(1 261)	(1 261)					

Contentieux social

Des contentieux sociaux existants à la fin de l'exercice ont fait l'objet de provisions et figurent pour un montant global de 790 milliers d'euros.

Avantage du personnel

Régimes à cotisations définies :

Les cotisations à payer à un régime de cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies :

S'agissant des régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestations sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

- la valeur actualisée des engagements ainsi évalués est comptabilisée au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs versés par les sociétés du groupe à des organismes financiers,
- la variation de cet engagement est comptabilisée en résultat courant,
- les gains et pertes actuariels, qui résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles d'ouverture et les résultats effectifs, sont comptabilisés en intégralité en résultat d'exploitation.

Ces régimes sont principalement des engagements de retraites, qui ne concernent que les sociétés françaises du groupe.

Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont évaluées conformément aux dispositions de la convention collective de la métallurgie.

L'estimation de l'engagement prend en compte les modalités et hypothèses suivantes :

- méthode de calcul utilisée : unités de crédit projetées,
- mode d'acquisition : prorata temporis,
- personnel concerné : ensemble des salariés,
- âge de départ à la retraite : 65 ans,
- taux d'actualisation : 1,00 % y compris inflation (en hausse de +0,70 %),
- taux de progression des salaires : 3,00 % (en hausse de +1,00 %),
- taux moyen de charges sociales : 40,00 %,
- table de mortalité : table TF00-02.

Elles sont inscrites au passif des états financiers consolidés et figurent pour leur montant brut.

<i>(En milliers d'euros)</i>	Brut	Impôt différé	Net
31/03/2021	5 677	(1 418)	4 259
Augmentations imputées au compte de résultat	(537)	134	(403)
Diminutions imputées au compte de résultat	537	(134)	403
31/03/2022	5 677	(1 418)	4 259

Sensibilité des engagements

Des tests de sensibilité ont été effectués sur l'engagement des IFC du groupe. Les simulations ont consisté à faire varier le paramètre essentiel des calculs : le taux d'actualisation.

Les impacts sont présentés dans ce tableau :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Taux retenu 1,00 %	0,50%	1,50%
Engagement brut au 31/03/2022	5 677	6 155	5 272
SENSIBILITÉ		8%	-7%

NOTE XVI – DETTES FINANCIÈRES

(En milliers d'euros)	31/03/2022	31/03/2021
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	62 385	69 079
Emprunts et dettes financières divers	200	239
Dettes rattachées à des participations et émissions de titres	38	22
Concours bancaires et Intérêts courus	9 225	6 317
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	71 848	75 657

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Sur l'exercice, le groupe a remboursé 17,6 millions d'euros, dont 8 millions d'euros au titre du Prêt Garanti par l'État (PGE) contracté l'exercice précédent, et souscrit 10,4 millions d'euros.

Les dettes financières sont ventilées de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/03/2022	à moins d'1 an	De 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	62 385	10 172	33 961	18 252
Emprunts et dettes financières divers	211	211	0	0
Autres dettes	27	27	0	0
Concours bancaires	9 225	9 225	0	0
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	71 848	19 635	33 961	18 252

NOTE XVII. AUTRES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(En milliers d'euros)	31/03/2021	31/03/2021
Avances, acomptes reçus sur commandes	1 348	7 621
Dettes fiscales et sociales	24 692	18 957
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 337	2 766
Produits constatés d'avance	1 110	2 651
Dettes diverses	1 690	961
<i>Dont impôts différés - passif</i>	<i>1 178</i>	<i>549</i>
AUTRES DETTES	32 176	32 956

NOTE XVIII. CHIFFRE D'AFFAIRES

(En milliers d'euros)	31/03/2022	%	31/03/2021	%
France	252 076	83 %	201 772	82 %
Export	50 167	17 %	43 436	18 %
CHIFFRE D'AFFAIRES	302 243	100 %	245 208	100 %

NOTE XIX. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

(En milliers d'euros)	31/03/2022	31/03/2021
Production stockée	3 033	69
Production immobilisée	38	167
Subventions d'exploitation	287	40
Rep./Amt. & Dépr. immo. incorporelles	0	104
Rep./Amt. & Dépr. immo. corporelles	21	0
Reprise sur provisions d'exploitation	706	107
Rep./Prov. engagements de retraite	535	637
Rep./Dépr. sur actif circulant	940	512
Autres produits	616	673
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	6 176	2 310

NOTE XX. ACHATS CONSOMMÉS

(En milliers d'euros)	31/03/2022	31/03/2021
Achats de marchandises	(71 903)	(60 078)
Variation stocks de marchandises	(1 499)	1 953
Achat MP, fourn. & aut. appro.	(53 404)	(38 451)
Var. stocks MP, fourn. & autres appro.	3 525	(5)
Achats non stockés de matières et fournitures	(6 441)	(4 673)
Achats d'études et prestations de services	(3 207)	(2 791)
Autres achats	(1 814)	(1 085)
ACHATS CONSOMMÉS	(134 743)	(105 130)

NOTE XXI. CHARGES EXTERNES

(En milliers d'euros)	31/03/2022	31/03/2021
Transport	(24 039)	(19 993)
Sous-traitance et services extérieurs	(19 583)	(15 445)
Honoraires et prestations	(4 850)	(4 131)
Communication et Déplacements	(6 609)	(4 921)
Locations et autres charges externes	(8 570)	(7 818)
CHARGES EXTERNES	(63 651)	(52 308)

NOTE XXII. IMPÔTS ET TAXES

(En milliers d'euros)	31/03/2022	31/03/2022
Impôts et taxes sur rémunérations	(1 140)	(1 039)
Autres impôts et taxes	(2 825)	(2 791)
IMPÔTS ET TAXES	(3 965)	(3 829)



NOTE XXIII. CHARGES DE PERSONNEL

(En milliers d'euros)	31/03/2022	31/03/2021
Rémunérations du personnel	(53 352)	(48 629)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(18 232)	(16 594)
Autres charges de personnel	(164)	(65)
Participation des salariés	(1 327)	(197)
CHARGES DE PERSONNEL	(73 075)	(65 485)

Effectif moyen au 31/03/2022 des sociétés consolidées :

Effectifs moyens	Clôture	Ouverture
Cadres	205	228
Agents de maîtrise et techniciens	200	160
Employés	222	200
Ouvriers	797	810
EFFECTIF MOYEN	1 424	1 398

NOTE XXIV. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

(En milliers d'euros)	31/03/2022	31/03/2021
Dotations aux amortissements des immobilisations hors EA	(9 981)	(8 846)
Dotations pour dépréciation des actifs circulants	(771)	(478)
Dotations / Provisions sur engagements de retraite	(537)	(1 016)
Autres	(408)	(733)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS	(11 696)	(11 073)

NOTE XXV. RÉSULTAT FINANCIER

(En milliers d'euros)	31/03/2022	31/03/2021
Escomptes obtenus	731	529
Autres produits financiers	218	17
PRODUITS FINANCIERS	949	546
Charges d'intérêts	(783)	(782)
Autres charges financières	(539)	(451)
CHARGES FINANCIÈRES	(1 322)	(1 232)
RÉSULTAT FINANCIER	(373)	(686)

NOTE XXVI. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(En milliers d'euros)	31/03/2022	31/03/2021
Produits de cession d'immobilisations	304	614
Subventions d'investissements virées au résultat	481	103
Reprises sur provisions à caractère exceptionnel	19	10
Autres produits exceptionnels	1 287	890
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 091	1 617
VNC des immobilisations cédées	(1 086)	(543)
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	(67)	(204)
Autres charges exceptionnelles	(424)	(159)
CHARGES EXCEPTIONNELLES	(1 577)	(907)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	514	710

Les autres produits exceptionnels concernent principalement des remboursements d'assurance.

Les VNC d'immobilisations portent principalement sur du matériel industriel pour 880 milliers d'euros.

NOTE XXVII. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Ventilation de la charge d'impôt

(En milliers d'euros)	31/03/2022	31/03/2021
Impôts exigibles	(5 661)	(2 323)
Impôts différés	(605)	(37)
IMPÔT	(6 265)	(2 360)

Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et le taux effectif d'impôt consolidé

(En milliers d'euros)	3/31/2022	3/31/2021
CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE	(5 358)	(2 429)
Variation des impôts différés	(363)	
Différences permanentes	(119)	(133)
Impôt sur éléments taxés à taux réduit	263	
Utilisation des déficits antérieurs	297	201
Différences temporaires	(111)	25
Effets des déficits non activés	(293)	
Effet des différences de taux d'imposition	(306)	(218)
Effets d'impôt des dispositions fiscales locales	(83)	
Effet des sociétés déficitaires		265
Autres variations	(191)	(71)
CHARGE D'IMPÔT CONSOLIDÉE	(6 265)	(2 360)

NOTE XXVIII. ENGAGEMENTS HORS BILAN HORS GROUPE

(En milliers d'euros)	31/03/2022	31/03/2021
ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS	11 441	14 312
Eng. donnés - Cautions bancaires, garanties et avals donnés	9 793	13 065
Eng. donnés - Locations < 1 an	361	474
Eng. donnés - Locations > 1 an	679	534
Eng. donnés - Autres engagements donnés	168	239
Eng. donnés - Cautions de retenue de garantie	48	0
Eng. donnés - Garanties de restitution d'acomptes	392	0
ENGAGEMENTS HORS BILAN REÇUS	8 053	3 753
Eng. reçus - Cautions solidaire	530	3 747
Eng. reçus - Garantie bancaire à première demande	85	6
Eng. reçus - Suretés réelles	111	0
Eng. reçus - Hypothèque pari-passu	7 327	0

NOTE XXX. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement concernant les projets du groupe sont pris en charge sur l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées. Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, elles s'élèvent à 1 156 milliers d'euros.

NOTE XXIX. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Avec les sociétés liées non consolidées

La société SOPREG, Holding d'animation et actionnaire de Poujoulat SA à hauteur de 47,3 %, fournit des prestations d'assistance de gestion et refacture des frais à différentes entités du groupe.

La société STAGE fournit des prestations de services en communication et refacture des frais.

(En milliers d'euros)	31/03/2022	31/03/2021
Prestations facturées par SOPREG	357	333
Compte fournisseurs et autres dettes		
PRESTATIONS SOPREG		

(En milliers d'euros)	31/03/2022	31/03/2021
Prestations facturées par STAGE	354	348
Compte fournisseurs et autres dettes		
PRESTATIONS STAGE		

Avec les principaux dirigeants de la société mère

Les rémunérations allouées correspondent aux rémunérations des mandats sociaux, indépendamment des rémunérations liées aux contrats de travail.

Conseil d'Administration (du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022) 72 milliers d'euros
 Direction Générale (PDG et DGD) .. 218 milliers d'euros

Elle comprend les avantages du personnel à court terme, ainsi que les avantages non monétaires.



NOTE XXXI. INFORMATIONS RELATIVES AUX HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX

	GROUPE Y AUDIT		ACCIOR CONSULTANTS	
	2021/2022	2020/2021	2021/2022	2020/2021
<i>(En milliers d'euros)</i>				
ÉMETTEUR :				
Examen des comptes	81	85	86	85
Autres diligences, prestations	11	12		4
FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT :				
Examen des comptes	184	171		
Autres diligences, prestations				
TOTAL	276	268	86	89

	LOHR & COMPANY (D)		Chris Collins HAYNES (UK)	
	2021/2022	2020/2021	2021/2022	2020/2021
<i>(En milliers d'euros)</i>				
FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT :				
Examen des comptes	8	15	12	20
Autres diligences, prestations				
TOTAL	8	15	12	20

	E&Y (DK)		FIDAG (S)	
	2021/2022	2020/2021	2021/2022	2020/2021
<i>(En milliers d'euros)</i>				
FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT :				
Examen des comptes	30	30	10	18
Autres diligences, prestations				
TOTAL	30	30	10	18

NOTE XXXII. ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE

Aucune information significative n'est à relater.





COMPTES SOCIAUX DE POUJOULAT SA

au 31 mars 2022

A. Compte de résultat

(En milliers d'euros)

	France	Export	2021 / 2022 TOTAL	2020 / 2021 TOTAL
Ventes de marchandises	47 293	2 604	49 897	41 664
Production vendue de biens	75 445	5 771	81 216	62 748
Production vendue de services	3 304	749	4 053	3 950
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	126 042	9 124	135 166	108 362
Production stockée			2 137	(67)
Production immobilisée				0
Subventions d'exploitation			2	(6)
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges			1 995	844
Autres produits			104	79
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			139 404	109 212
Achats de marchandises			34 237	24 126
Variation de stocks de marchandises			(3 253)	667
Achats de matières premières et autres approvisionnements			23 326	13 330
Variation de stocks de matières premières et approvisionnements			(3 369)	920
Autres achats et charges externes			30 992	24 398
Impôts, taxes et versements assimilés			2 261	2 416
Salaires et traitements			25 246	22 328
Charges sociales			10 293	9 399
Dotations aux amortissements sur immobilisations			4 382	4 584
Dotations aux provisions sur actif circulant			509	218
Dotations aux provisions pour risques et charges			147	600
Autres charges			271	254
CHARGES D'EXPLOITATION (II)			125 042	103 241
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			14 362	5 971

(En milliers d'euros)

	2021/2022 TOTAL	2020/2021 TOTAL
Produits financiers sur participations et autres valeurs mobilières	11	16
Autres intérêts et produits assimilés	646	460
Reprise sur provisions et transferts de charges	224	163
Différences positives de change	17	18
PRODUITS FINANCIERS (III)	898	657
Dotations financières, amortissements et provisions	565	353
Intérêts et charges assimilées	549	552
Différences négatives de change	28	3
CHARGES FINANCIÈRES (IV)	1 142	908
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	(244)	(251)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	14 118	5 720
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		204
Produits exceptionnels sur opérations en capital	877	249
Reprises sur provisions et transferts de charges	154	164
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	1 031	617
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	49	5
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	746	227
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 560	509
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	2 355	741
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	(1 324)	(124)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)	1 126	197
Impôts sur les bénéfices (VIII)	3 637	1 545
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	141 333	110 486
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	133 302	106 632
BÉNÉFICE	8 031	3 854



B. Bilan

ACTIF (En milliers d'euros)	31/03/2022			31/03/2021
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
Frais de développement	750	378	372	468
Concessions, licences, brevets	5 317	4 523	794	1 049
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
Terrains	6 094	958	5 136	4 891
Constructions	47 030	25 243	21 787	22 130
Instal. techniques, mat. & outill. industriels	44 421	38 773	5 648	6 632
Autres immobilisations corporelles	3 832	2 978	854	913
Immobilisations en cours	1 087		1 087	1 015
Avances et acomptes	250		250	115
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	62 617	1 083	61 534	41 442
Créances rattachées à des participations	10 476		10 476	2 553
Autres titres immobilisés	1 012	98	914	1 154
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 612		1 612	1 380
ACTIF IMMOBILISÉ			110 464	83 741
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnements	8 769	132	8 637	5 273
En-cours de production de biens	2 683		2 683	2 006
Produits intermédiaires et finis	6 633	196	6 437	5 013
Marchandises	9 076	362	8 714	5 723
CRÉANCES				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	25 682	330	25 352	20 547
Autres créances	15 616	800	14 816	36 614
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT DISPONIBILITÉS	999		999	5 838
COMPTES DE RÉGULARISATION :				
Charges constatées d'avance	1 553		1 553	1 185
ACTIF CIRCULANT			69 191	82 199
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF			89	17
TOTAL ACTIF			179 744	165 957



PASSIF (En milliers d'euros)	31/03/2022	31/03/2021
Capital social	12 000	12 000
Réserves légales	1 200	1 200
Autres réserves	60 575	57 882
Report à nouveau	7	8
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	8 031	3 854
Subventions d'investissement	634	224
Provisions réglementées	7 826	6 421
CAPITAUX PROPRES	90 273	81 589
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	892	1 301
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	892	1 301
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits ⁽¹⁾	34 130	39 766
Emprunts et dettes financières divers	20 259	18 314
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 564	13 843
Dettes fiscales et sociales	13 848	9 988
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 652	1 037
Autres dettes	53	115
Produits constatés d'avance	19	
DETTES ⁽²⁾	88 525	83 063
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF	54	3
TOTAL PASSIF	179 744	165 957

⁽¹⁾ Dont financement bancaire court terme et soldes créditeurs de banques 3 552 5

⁽²⁾ Dont à plus d'un an 24 405 26 226

Dont à moins d'un an 64 120 56 838



C. Annexe des comptes sociaux, principes, règles et méthodes comptables

L'exercice, d'une durée de 12 mois, couvre la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022. Les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2022 font apparaître :

- un total bilan de 179 744 milliers d'euros,
- un résultat net de 8 031 milliers d'euros.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21 juillet 2022 par les dirigeants de la société.

I. FAITS SIGNIFICATIFS

L'exercice a vu la continuation de l'épidémie du Coronavirus et le déclenchement de la guerre en Ukraine le 24 février 2022.

La conjugaison de ces deux événements a pesé lourdement sur la hausse des prix de nos matières premières et de l'énergie et créé des tensions sur la chaîne d'approvisionnement sans pour autant affecter directement nos marchés ou notre capacité de production.

Variations de périmètre

Pour faire suite à une décision prise en Conseil d'Administration en 2019, la filiale chinoise Bao Zhu Li a été liquidée sur l'exercice.

La société a réalisé au cours de l'exercice des augmentations de capital dans ses filiales, dont le détail figure au paragraphe immobilisations financières.

II.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

III. ÉVÉNEMENTS INTERVENUS À LA DATE DE CLÔTURE ET EFFETS POST CLÔTURE

Néant.

IV. TITRES COMPOSANT LE CAPITAL

Les titres de la société sont cotés sur Euronext Growth. Il ne s'agit pas d'un marché réglementé mais d'un système multilatéral de négociation. Le nombre d'actions Poujoulat en circulation sur Euronext Growth est de 1 959 000.

(En euros)	Nombre de titres	Valeur Nominale	Montant
À L'OUVERTURE	1 959 000	6,125	12 000 000
Émis			
Remboursés			
À LA CLÔTURE	1 959 000	6,125	12 000 000

V. VENTILATION DE L'EFFECTIF

Effectif moyen sur l'exercice :

Employés	92
Ouvriers	352
Techniciens et Agents de Maîtrise	96
Cadres et assimilés	110
TOTAL	650

VI. RÉMUNÉRATIONS ACCORDÉES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les rémunérations allouées correspondent aux rémunérations des mandats sociaux, indépendamment des rémunérations liées aux contrats de travail.

(En milliers d'euros)	
Conseil d'Administration	72
Direction Générale (PDG et DGD)	218

VII. INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Elles sont évaluées conformément aux dispositions de la Convention Collective de la Métallurgie des Deux-Sèvres.

L'estimation de l'engagement prend en compte les modalités suivantes :

• Personnel concerné	Ensemble des salariés
• Méthode de calcul utilisée	Prospective
• Âge de départ	65 ans
• Taux de turnover	2,50 %
• Taux de progression des salaires	3,00 %
• Taux moyen de charges sociales	40,00 %
• Taux de rémunération	1,00 %
• Table de mortalité	TF00-02

La dette actuarielle s'élève à 3 954 milliers d'euros au 31 mars 2022. Les indemnités de fin de carrière ont augmenté par rapport au 31 mars 2021 de 102 milliers d'euros.



VIII. ENGAGEMENTS HORS BILAN

(En milliers d'euros)

Dettes de la société garanties par des sûretés réelles	1 362
Cautions données pour le compte de sociétés liées	7 916
Autres cautions données	139
Engagement de crédit-bail mobilier	301
Engagement au titre des contrats de locations	964
Dont : à moins d'un an	613
à plus d'un an	351
Engagement financier sur acquisition de titres	282
Cautions reçues	0

(En milliers d'euros)

Engagements de crédit-bail	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total	
Constructions							
Installations techniques, etc...							
Autres immobilisations corporelles	91	315	72	229		301	21
Immobilisations en cours							
TOTAL	91	315	72	229		301	21

IX. RÉSULTAT FINANCIER

Il se décompose de la façon suivante :

(En milliers d'euros)

	Produits	Charges
Produits et charges liées aux participations ⁽¹⁾	235	565
Intérêts et assimilés ⁽²⁾	646	549
Impact du change	17	28
TOTAL	898	1 142

⁽¹⁾ Reprise sur provision BZL.....	222
Provision VLS.....	500
⁽²⁾ Dont produits d'escomptes fournisseurs.....	499
Dont charges d'escomptes clients.....	146

X. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Il se décompose de la façon suivante :

(En milliers d'euros)

	Produits	Charges
Pénalité amende fiscale		49
Opérations sur éléments d'actifs	389	746
Amortissements dérogatoires	154	381
Provisions pour hausse de prix		1 179
Cession actions propres	148	
Quote part subv investissement	340	
TOTAL	1 031	2 355

XI. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Depuis l'exercice ouvert au 1^{er} avril 2020, la société est mère d'un groupe intégré fiscalement.

Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés

Selon la convention d'intégration :

- « la charge d'impôt supportée par la filiale, au titre de chaque exercice d'intégration, sera identique à celle dont elle aurait dû s'acquitter auprès du Trésor Public si elle n'avait pas été membre du groupe Intégré ;
- si une décision de gestion fiscale concernant la filiale mais dictée par l'intérêt du groupe aboutit à majorer sa charge d'impôts telle que définie ci-dessus, le supplément correspondant sera supporté intégralement par la société mère ;
- en cas de déficit ou de moins-value nette à long-terme, la Filiale recevra, à titre définitif, de la société mère une somme égale à l'économie d'impôt sur les sociétés, immédiate ou potentielle, procurée à cette dernière par la prise en compte de ce déficit ou de cette moins-value nette. »

Le résultat fiscal de la société sur 12 mois ressort à 12 955 milliers d'euros.

Répartition du montant global de l'impôt sur les sociétés

(En milliers d'euros)

	Brut	IS	Net
Résultat courant avant impôt	14 118	(4 303)*	9 815
Résultat exceptionnel	(1 324)	420	(904)
Participation des salariés aux résultats	(1 126)	246	(880)
RÉSULTAT NET	11 668	(3 637)	8 031

* Dont 310 milliers d'euros de crédits d'impôts (CIR et Mécanisme)



Montant des accroissements et allègements de la dette future d'impôt à la clôture

Les montants significatifs des actifs et passifs d'impôt latents, provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges sont les suivants :

(En milliers d'euros)	Brut	IS
Participation des salariés aux résultats	(1 115)	295
C3S	(234)	62
TOTAL ALLÈGEMENTS	(1 349)	357
Dotations aux provisions pour hausse des prix	1 179	(312)
TOTAL ACCROISSEMENTS	1 179	(312)

XII. AUTRES INFORMATIONS

(En milliers d'euros)

• Produits à recevoir	Montant
Créances rattachées à des participations	
Intérêts sur créances.....	25
Clients et comptes rattachés	
Clients, factures à établir.....	234
Autres créances	
Fournisseurs, avoirs à recevoir	793
Autres produits à recevoir	47
Trésorerie	
Intérêts courus à recevoir	1
TOTAL	1 100

• Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits	
Intérêts courus	9
Emprunts et dettes financières diverses	19
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Fournisseurs, factures non parvenues.....	4 799
Dettes fiscales et sociales	
Provisions sur congés payés.....	2 908
Provisions sur participations.....	1406
Autres salaires et charges à payer.....	3828
État, charges à payer.....	969
Autres dettes	
Clients, avoirs à établir	53
Divers, charges à payer.....	-
TOTAL	13 991

• Transferts de charges	Montant
Indemnités sociales et d'assurances	583
Remboursements de formations.....	36
Remboursements SFAC et sinistres	47
Aides à l'emploi	28
Diverses refacturations	9
TOTAL	703

• Informations sectorielles	Montant
La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :	
France	126 042
Export	9 124
TOTAL	135 166

• Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et de développement concernent les différents projets menés par le laboratoire CÉRIC et, le cas échéant, en collaboration avec la direction technique de l'entreprise. Les coûts engendrés par cette activité sont portés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Pour l'exercice 2021-2022, ils s'élèvent à 1 099 milliers d'euros.

Immobilisations incorporelles et corporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

La valeur brute de ces éléments correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre. Les immeubles font l'objet d'une décomposition. Les frais de développement sont amortis sur la durée d'utilisation estimée des projets.

PRODUCTION D'IMMOBILISATIONS

La production d'immobilisations est valorisée par addition des coûts d'achat et de main-d'œuvre, ce dernier étant, le cas échéant, majoré d'un coefficient de frais généraux. Au cours de l'exercice 2021-2022, il n'a pas été constaté de production immobilisée.

(En milliers d'euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions, Créations	Diminutions par virement de poste à poste	Cessions, mises hors service	Valeur brute en fin d'exercice
Frais de développement	750				750
Autres immobilisations incorporelles	5 176	170		(29)	5 317
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 926	170		(29)	6 067
Terrains	5 805	332		(43)	6 094
Constructions sur sol propre	37 939	291		(168)	38 062
Installations générales, agencements et aménagements	8 132	1 120		(283)	8 969
Installations techniques, matériels et outillages industriels	45 322	928		(1 829)	44 421
Installations générales, agencements et aménagements divers	380				380
Matériel de transport	261	67		(23)	305
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 025	123		(2)	3 146
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours	1 015	2 293	(1 910)	(311)	1 087
Avances et acomptes	115	495	(360)		250
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	101 994	5 649	(2 270)	(2 659)	102 714
TOTAL	107 920	5 819	(2 270)	(2 688)	108 781

Les acquisitions portent principalement sur l'amélioration des process industriels, la rénovation et la création de bâtiments industriels.

Immobilisations incorporelles et corporelles cédées au cours de l'exercice

(En milliers d'euros)	Valeur brute d'origine	Amortissements pratiqués	Valeur Résiduelle	Prix de Vente
Logiciel	29	(17)	12	
Terrains	43	(30)	13	
Constructions sur sol propre	168	(93)	75	
Installations Générales, agencement	283	(250)	33	
Matériel industriel	1 829	(1 827)	2	1
Matériel de transport	23	(18)	5	7
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2	(2)		
Immobilisations en cours	311		311	
TOTAL	2 688	(2 237)	451	8

Immobilisations financières

TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont comptabilisés au bilan sur la base de leur coût d'acquisition incluant les frais d'acquisition tels que les droits de mutation, honoraires et frais d'actes.

Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice est, de façon significative, inférieure à leur coût historique.

Les titres font l'objet d'une évaluation à partir de la valeur d'utilité qu'ils représentent, ainsi que sur la base de leurs perspectives de rentabilité. Cette règle s'applique pour l'ensemble des titres, à l'exception de ceux acquis au cours de l'exercice.

S'agissant de la détermination des plus ou moins-value de cession, la société utilise la méthode FIFO pour la valorisation des sorties de titres.



CRÉANCES RATTACHÉES AUX PARTICIPATIONS

Les créances rattachées aux participations ont été portées en immobilisations financières pour la partie supérieure à 60 jours, soit : - Poujoulat UK pour 1 222 K€
- VL Staal pour 9 254 K€

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'utilité à la clôture de l'exercice est, de façon significative, inférieure au coût historique. Cette règle s'applique pour l'ensemble des parts, à l'exception de celles acquises au cours de l'exercice ou non entièrement libérées.

(En milliers d'euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions, créations	Virements poste à poste	Diminutions, cessions	Valeur brute en fin d'exercice	Valeur nette en fin d'exercice
Participations	42 247	20 664		(294)	62 617	61 534
Créances rattachées à des participations	2 553	3 821	5 433	(1 331)	10 476	10 476
Autres titres immobilisés	1 210			(198)	1 012	914
Prêts et autres immobilisations financières ⁽¹⁾	1 380	837		(605)	1 612	1 612
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	47 390	25 322	5 433	(2 428)	75 717	74 536

⁽¹⁾ Dont contrats de liquidité et de rachat d'actions sont détaillés ci-dessous :

	Nombre actions		Prix moyen acquisition	Cours à la clôture	Brut	Montant	
	Début	Clôture				Dépréciation	Net
Actions propres	19 437	21 670	35,59	81,5	831		831
Espèces					165		165

La société a confié à Portzamparc, société de bourse, la gestion d'un contrat de liquidité depuis le 1^{er} septembre 2018, ainsi qu'un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 28 octobre 2020. Les actions propres détenues sont comptabilisées dans les « autres immobilisations financières ».

Détail des acquisitions de titres de participation (augmentation de capital) :

EURO ÉNERGIES	17 215
VL STAAL	1 344
POUJOULAT Sp. z o.o.	1 500
POUJOULAT UK.....	605

Les titres de participation de notre filiale Bao Zhu Li ont été sortis sur l'exercice pour un montant de 222 milliers d'euros.

Amortissements

L'amortissement est principalement calculé suivant la méthode linéaire en fonction de la durée estimée. Une partie des éléments du poste « Matériels et Outillages » est amortie selon le mode dégressif, considéré comme l'amortissement économique de ces éléments. Les durées d'utilisation retenues par la société sont les suivantes :

Frais de développement	4 à 10 ans
Autres immobilisations incorporelles	4 à 10 ans
Constructions (gros œuvre)	40 ans
Constructions (installations générales)	10 à 15 ans
Agencements et aménagements	5 à 15 ans
Installations tech., mat. et outillages.....	3 à 12 ans
Matériels de transport.....	4 à 8 ans
Matériels informatiques	3 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	10 à 12 ans



(En milliers d'euros)

	Montant au début de l'exercice	Augment. Dotation de l'exercice	Diminutions éléments sortis	Montant à la fin de l'exercice	Amortis. Linéaire	Amortis. Dégressif	Amortis. Dérogatoire Dotations	Amortis. Dérogatoire Reprises
Frais de développement	281	97		378	97			
Autres immobilisations incorporelles	4 128	412	(17)	4 523	412			(72)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 409	509	(17)	4 901	509			(72)
Terrains	914	74	(30)	958	74		7	(39)
Constructions sur sol propre*	18 444	1 250	(93)	19 601	1 250		164	(28)
Installations générales, agenc., aménag.	5 496	396	(250)	5 642	396		69	
Inst. techniques, matériels et outillages industriels	38 689	1 910	(1 826)	38 773	269	1 641	1	(14)
Installations générales, agenc., aménag. Divers	105	5		110	5		2	
Matériel de transport	114	56	(18)	152	56			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 535	182	(2)	2 715	182		1	(1)
Emballages récupérables et divers								
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	66 297	3 873	(2 219)	67 951	2 232	1 641	244	(82)
Frais d'acquisition de titres de participation								
Amortissement fiscal exceptionnel (Art 217 octies)								
TOTAL GÉNÉRAL	70 706	4 382	(2 236)	72 852	2 741	1 641	244	(154)

Au cours de l'exercice 2021-2022, la société a comptabilisé au titre des dotations et reprises d'amortissements dérogatoires un montant net de 228 milliers d'euros :

Dotation..... 381 milliers d'euros (dont 137 milliers d'euros d'amortissements dérogatoires sur les titres Demeter)

Reprise..... 153 milliers d'euros

État des stocks

Les matières et marchandises ont été évaluées au coût moyen pondéré trimestriel. Les produits finis et en-cours de production ont été évalués sur la base d'un coût complet. Cette valeur est plafonnée, en tout état de cause, au prix de vente net déduction faite des frais de commercialisation et du résultat brut. Une provision est constituée lorsque, à la clôture, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les dépréciations ainsi calculées entraînent au 31 mars 2022, une dotation de 406 milliers d'euros et une reprise de 103 milliers d'euros.

Valeur comptable globale des stocks et valeur comptable par catégories appropriées à l'entité avec le montant des dépréciations par catégorie :

(En milliers d'euros)	Valeurs brutes 31/03/2022	Provisions début d'exercice	Dotations	Reprises	Provisions fin exercice	Valeurs nettes 31/03/2022
Matières premières et approvisionnements	8 769	128	57	(53)	132	8 637
Produits en-cours	2 683					2 683
Produits finis	6 633	159	53	(16)	196	6 437
Stocks négoces	9 076	100	296	(34)	362	8 714
TOTAL	27 161	387	406	(103)	690	26 471

État des créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances en monnaies étrangères ont été valorisées au cours de change du 31 mars 2022. Les écarts de conversion actifs ont donné lieu à une provision pour perte de change. Au titre de l'exercice, la provision comptabilisée s'élève à 23 milliers d'euros.



(En milliers d'euros)

	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ :			
Créances rattachées à des participations	10 476		10 476
Autres immobilisations financières	1 612	998	614
DE L'ACTIF CIRCULANT :			
Clients douteux ou litigieux	86	86	
Autres créances clients	25 596	25 596	
Personnel et comptes rattachés	67	67	
Impôts sur les bénéfices	4	4	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 311	1 311	
État divers	450	450	
Groupe et associés	12 939	12 939	
Débiteurs divers	845	845	
Charges constatées d'avance ⁽¹⁾	1 553	1 553	
TOTAL	54 939	43 849	11 090

⁽¹⁾ Les charges constatées d'avance portent exclusivement sur des charges d'exploitation.

Provisions inscrites au bilan

(En milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions, reprises sur l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES :					
Provisions pour hausse des prix		1 179			1 179
Amortissements dérogatoires	6 420	381	154		6 647
Autres provisions réglementées					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :					
Provisions pour pénalités					
Provisions pour pertes de change	13	23		1	35
Autres provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	1 288	147	578		857
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION :					
Sur immobilisations financières ⁽²⁾	862	541	222		1 181
Sur stocks et en-cours	387	406	103		690
Sur comptes clients ⁽³⁾	837	103	325	285	330
Autres provisions pour dépréciation	800				800
TOTAL	10 607	2 780	1 382	286	11 719
DOTATIONS ET REPRISES :					
D'exploitation		656	1 006	285	
Financières		564	222	1	
Exceptionnelles		1 560	154		

⁽¹⁾ Dont une reprise de 578 milliers d'euros de provisions pour risques et charges fiscales constituées au 31 mars 2020.

⁽²⁾ Dont une reprise de 222 milliers d'euros de provisions sur les titres de Bao Zhu Li, société liquidée en janvier 2022 et une provision de 500 milliers d'euros constituée au titre de notre filiale danoise VL Staal.

⁽³⁾ Dont une reprise de 610 milliers d'euros correspondant aux litiges clients dénoués sur la période.

PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX

Face à l'inflation des matières premières, il est constitué une provision pour hausse des prix à la clôture de l'exercice des éléments de stock, si la valeur unitaire d'inventaire de ladite matière ou dudit produit ou approvisionnement à la date de cette clôture est supérieure à 110 % de sa valeur unitaire d'inventaire à l'ouverture de l'exercice précédent ou à l'ouverture de l'exercice considéré

Seuls les stocks peuvent donner lieu à la constitution de provisions pour hausse des prix, à l'exclusion, par conséquent, des travaux en cours.

La provision pour hausse des prix a été calculée sur l'ensemble des articles stockés, au 31 mars 2022.



État des dettes

Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les dettes libellées en monnaies étrangères ont été valorisées au cours de change du 31 mars 2022. Les écarts de conversion actifs ont donné lieu à une provision pour perte de change.

(En milliers d'euros)	Montant Brut	À 1 an au plus	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
• à 1 an maximum à l'origine	3 560	3 560		
• à plus de 1 an à l'origine ⁽¹⁾	30 570	6 219	16 754	7 597
Emprunts et dettes financières divers ⁽¹⁾⁽²⁾	54		54	
Fournisseurs et comptes rattachés	18 564	18 564		
Personnel et comptes rattachés	6 360	6 360		
Sécurité sociale et organismes sociaux	3 549	3 549		
État : impôts sur les bénéfices	1 797	1 797		
État : taxe sur la valeur ajoutée	1 093	1 093		
État : autres impôts, taxes et assimilés	1 049	1 049		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	1 652	1 652		
Groupe et associés ⁽²⁾	20 205	20 205		
Autres dettes	53	53		
Produits constatés d'avance	19	19		
TOTAL	88 525	64 120	16 808	7 597
⁽¹⁾ Emprunts souscrits en cours d'exercice	4 400			
Emprunts remboursés en cours d'exercice.....	13 549			
⁽²⁾ Divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Variations des capitaux propres

(En milliers d'euros)	31/03/2021	Affectation de résultat 2020/2021	Distribution de dividendes	Résultat 2021/2022	Autres variations	31/03/2022
Capital	12 000					12 000
Réserve légale	1 200					1 200
Autres réserves	57 882	2 681	13			60 576
Report à nouveau	8	(2)				6
Résultat de l'exercice	3 854	(2 679)	(1 175)	8 031		8 031
Subvention d'investissement	224				410	634
Provisions réglementées	6 420				1 406	7 826
TOTAL CAPITAUX PROPRES	81 588	0	(1 162)	8 031	1 816	90 273



Tableau de financement

(En milliers d'euros)

	2021/2022	2020/2021
RESSOURCES :		
Capacité d'autofinancement nette	13 541	9 518
Cessions :		
• d'immobilisations incorporelles		
• d'immobilisations corporelles	8	199
• d'immobilisations financières	381	
• ou réductions d'immobilisations financières	1 330	753
Augmentation des dettes financières à plus d'un an	4 398	12 999
Subventions	750	
TOTAL RESSOURCES	20 408	23 469
EMPLOIS :		
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice	1 162	782
Acquisitions :		
• d'immobilisations incorporelles	169	266
• d'immobilisations corporelles	3 378	1 650
• d'immobilisations financières	29 952	800
Diminution des dettes financières à plus d'un an	13 549	5 990
Variations des comptes courants	(23 331)	8 367
TOTAL EMPLOIS	24 879	17 855
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	(4 471)	5 614

(En milliers d'euros)

	2021/2022		2020/2021	
	Dégagement	Besoin	Dégagement	Besoin
A - VARIATION DES ACTIFS :				
Stocks et en-cours		8 759	1 654	
Avances et acomptes versés sur commandes				
Comptes clients et comptes rattachés		4 298		5 552
Autres créances	413		1 944	
Comptes de régularisation		440		13
B - VARIATION DES DETTES :				
Avances et acomptes reçus sur commandes				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 721		3 154	
Dettes fiscales et sociales	3 861		2 591	
Autres dettes	553			790
Comptes de régularisation	69		1	
TOTAUX	9 617	13 497	9 344	6 355
I - BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT	3 880			2 989
II - VARIATION NETTE TRÉSORERIE		8 351	8 603	
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (I - II)	(4 471)			5 614

Soldes intermédiaires de gestion

(En milliers d'euros)

RUBRIQUES	2021/2022	%	2020/2021	%
Ventes de marchandises	49 897	100	41 664	100
Coût d'achat des marchandises	30 983	74	24 793	60
MARGE COMMERCIALE	18 914	26	16 871	40
Production vendue	85 269	62	66 698	62
Production stockée	2 137	2	0	0
Destockage de production	0	0	67	0
PRODUCTION DE L'EXERCICE	87 406	81	66 631	62
PRODUCTION + VENTES	137 303	100	108 295	100
Coût d'achat des marchandises	30 983	23	24 793	23
Consommation en provenance de tiers	50 949	37	38 648	36
VALEUR AJOUTÉE	55 371	40	44 854	41
Subventions d'exploitation	2	0	(6)	0
Impôts et taxes	2 261	2	2 416	2
Charges de personnel	35 540	26	31 727	29
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	17 572	13	10 703	10
Reprises, transfert charges	1 995	1	844	1
Autres produits	104	0	79	0
Amortissements, dépréciations, provisions	5 038	4	5 402	5
Autres charges	271	0	254	0
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	14 362	10	5 970	6
Produits financiers	898	1	657	1
Charges financières	1 142	1	908	1
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	14 118	10	5 719	5
Produits exceptionnels	1 031	1	617	1
Charges exceptionnelles	2 355	2	741	1
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(1 324)	(1)	(124)	0
Participation des salariés	1 126	1	197	0
Impôt sur les bénéfices	3 637	3	1 545	1
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	8 031	6	3 853	4
Produits de cessions d'éléments d'actif	389		199	
Valeur comptable des éléments cédés	746		194	
PLUS/MOINS VALUES SUR CESSIONS	(357)		5	



Rapport de l'OTI (Organisme Tiers Indépendant)

relatif à la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Aux actionnaires

En notre qualité d'Organisme Tiers Indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1103 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la Déclaration de Performance Extra-Financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel », pour l'exercice clos le 31/03/2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration », présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Nous vous invitons, pour l'an prochain, à renforcer la collecte des données auprès de vos filiales. En effet, force est de constater que l'audit des indicateurs clés de performance était, cette année, moins fluide que les exercices précédents. Ce constat vaut plus particulièrement pour les KPIs sociaux « Heures de formation dispensées » et « Taux de fréquence/Taux de gravité » ainsi que le KPI environnemental « Efficacité énergétique ».
- Par ailleurs, nous vous encourageons à consolider la présentation des politiques et actions menées à l'échelle du Groupe afin d'y associer plus en profondeur les filiales car, en l'état actuel, Pujoulat SA est mis en avant de façon significative.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Directoire :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations,
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte),
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.



Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822.11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre les mois de juin et de juillet 2022 sur une durée totale d'intervention d'environ 4 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

Nous avons mené 9 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions générale, administration, finances, gestion des risques, conformité, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats].

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques sociaux,
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur,
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale,
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2° alinéa du III de l'article L. 225-102-1,
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation], y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance, afférents aux principaux risques,
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés,
 - et corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 :
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 5,3 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests,
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Niort, le 20 juillet 2022

L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT
GROUPE Y Audit

Arnaud MOYON
Associé Département Développement Durable

Annexe 1

PILIER	ICP ET INDICATEUR SÉLECTIONNÉ	SÉLECTION D'ENTITÉS CONTRIBUTRICES	TAUX DE COUVERTURE DES TESTS	TAUX DE COUVERTURE MOYEN PAR PILIER
Social	Heures de formation dispensées	POUJOLAT SA	35,7 %	40,85 %
	Taux de fréquence / Taux de gravité	POUJOLAT SA BEIRENS BF 36 BF 70	46 %	
Sociétal	Rayon moyen pondéré d'approvisionnement de matière forestière	BF 70 BF 42 BF 36	5,3 %	44,2 %
	Note moyenne obtenue par les installateurs	POUJOLAT SA	35,7 %	
	Montant dédié au sponsoring et au mécénat	PÉRIMÈTRE CONSOLIDÉ	100 %	
	Pourcentage de fournisseurs engagés dans la charte « achats responsables »	POUJOLAT SA SA	35,7 %	
Environnemental	Empreinte carbone (EC) : masse de CO2 en kg / heure travaillée	POUJOLAT SA SA	35,7 %	28,6 %
	Efficacité énergétique (EE) : nombre de kWh d'électricité / heure travaillée	BEIRENS BF 36 BF 42 BF 70	11,6 %	
	Part de déchets recyclés ou valorisés (en %)	POUJOLAT SA BF 36	38,3 %	



Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2022

À l'Assemblée Générale de la SA Poujoulat,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SA Poujoulat relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les notes « I - Principes comptables et règles de consolidation » et « II - Informations sur la première application du règlement ANC 2020-01 et les changements de méthode liés »

de l'annexe des comptes consolidés concernant la première mise en application du règlement intervenu sur l'exercice clos au 31 mars 2022.

4. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note « II - première application du règlement ANC 2020-01 et les changements de méthode liés » de l'annexe expose les changements suite au nouveau référentiel et les impacts sur la présentation du bilan et compte de résultat. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes appliquées, à revoir les données utilisées et la documentation disponible, à vérifier le caractère exhaustif des retraitements comptables opérés et le caractère raisonnable des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues par la Direction, et à apprécier que les notes annexes aux comptes consolidés donnent une information appropriée sur ces sujets.

- Les écarts d'acquisition inscrits à l'actif pour un montant net global de 10 207 K€ font l'objet de tests de dépréciation réalisés par votre société selon les modalités décrites dans la note VI de l'annexe.
- L'annexe des comptes précise les modalités d'évaluation des stocks de matières et marchandises, des en-cours de production et produits finis ; nous avons procédé à l'appréciation de la méthodologie retenue par le groupe et avons vérifié par sondages, sa correcte application.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

7. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Niort et Les Sables d'Olonne, le 21 juillet 2022

Céline DENUILLY
GROUPE Y Audit
Commissaire aux Comptes

Jean-Yves BILLON
ACCIOR CONSULTANTS
Commissaire aux Comptes



Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2022

À l'Assemblée Générale de la SA Poujoulat,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SA Poujoulat relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'ur-

gence sanitaire, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

- L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux modalités de comptabilisation des éléments inscrits en comptabilité. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par la société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- L'annexe des comptes annuels précise les modalités d'évaluation des stocks de matières et marchandises, des encours de production et produits finis ; nous avons procédé à l'appréciation de la méthodologie retenue par la société et avons vérifié par sondages, sa correcte application.
- L'annexe des comptes annuels précise les modalités de comptabilisation et de détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation. Il y est notamment indiqué que les titres sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité ainsi que sur la base de leurs perspectives de rentabilité sauf pour les titres acquis au cours de l'exercice. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour l'application de ces critères.
- Dans le cadre de notre appréciation de la valeur des créances clients, nous nous sommes assurés, par la mise en œuvre de confirmation directe et de contrôle de l'apurement, de leur correcte évaluation.

- L'annexe des comptes annuels précise les modalités de comptabilisation et de détermination de la provision pour hausse des prix. Nous avons procédé aux contrôles permettant de nous assurer de la pertinence de la méthode retenue. Nous avons également vérifié les calculs effectués afin de valider le montant de la provision inscrite au bilan.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise présentées dans le rapport de gestion

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Niort et Les Sables d'Olonne, le 21 juillet 2022

Céline DENUILLY
GROUPE Y Audit
Commissaire aux Comptes

Jean-Yves BILLON
ACCIOR CONSULTANTS
Commissaire aux Comptes



Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 mars 2022

À l'Assemblée Générale de la société SA Poujoulat,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation. Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Relation avec la société STAGE

• **Dirigeant commun** : Monsieur Frédéric Coirier, Président du Conseil d'Administration de la société Poujoulat et Président de la société STAGE

Convention : **Prestations administratives**

• **Date de l'autorisation** : 24 septembre 2021

• **Objet et modalités de la convention** :

À compter du 1^{er} octobre 2021, les prestations de la société STAGE ont été réévaluées à la somme mensuelle de 30 000 € HT.

Ces prestations assurent la responsabilité de l'ensemble des éléments de documentation interne et institutionnelle de la société, la gestion des achats des espaces publicitaires pour le compte de la société Poujoulat et de ses filiales ainsi que la gestion des locaux de Paris.

• **Charges comptabilisées sur l'exercice** : **354 000 €**

2. Relation avec la société SOPREG

• **Dirigeant commun** : Monsieur Frédéric Coirier, Président du Conseil d'Administration de la société Poujoulat et Représentant de la société SMFC, Présidente de la société SOPREG

Convention : **Prestations administratives**

• **Date de l'autorisation** : 24 septembre 2021

• **Objet et modalités de la convention** :

Les prestations de gestion d'animation du groupe de la société SOPREG au profit de la société Poujoulat ont été réévaluées à la somme mensuelle de 30 000 € HT à compter du 1^{er} octobre 2021, à laquelle s'ajoute le remboursement par la société Poujoulat des frais engagés par la société SOPREG dans le cadre des prestations.

Charges comptabilisées sur l'exercice : **351 000 €**

Remboursement frais sur l'exercice : **23 070 €**

Fait à Niort et aux Sables d'Olonne, le 21 juillet 2022

Céline DENUILLY
GROUPE Y Audit
Commissaire aux Comptes

Jean-Yves BILLON
ACCIOR CONSULTANTS
Commissaire aux Comptes



Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire, Annuelle & Extraordinaire) *Exercice clos le 31 mars 2022*

L'ORDRE DU JOUR :

I. À TITRE ORDINAIRE

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le rapport de gestion du groupe
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et rapport sur les comptes consolidés ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes prévu à l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2022, des comptes consolidés et quitus aux administrateurs
- Approbation des charges non déductibles
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions
- Fixation du montant annuel de la rémunération à allouer aux membres du Conseil d'Administration
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond

II. À TITRE EXTRAORDINAIRE

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté d'offrir au public les titres non souscrits
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits
- Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires
- Augmentation du capital social de 24 000 000 euros, par incorporation de réserves et création d'actions nouvelles émises au pair
- Modalités d'exécution de l'augmentation de capital
- Modification corrélative des statuts
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités légales



I / À TITRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes annuels, quitus aux administrateurs ; approbation des éventuelles charges non déductibles

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Mars 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, correspondant à des amortissements et loyers excédentaires non déductibles fiscalement, qui s'élèvent à un montant global de 249 119 euros ayant donné lieu à imposition.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration, et décide d'affecter le bénéfice de 8 030 907 euros de l'exercice de la manière suivante :

- bénéfice de l'exercice 8 030 907 euros ,
- auquel s'ajouterait :
 - le report à nouveau antérieur 6 626 euros,
 - pour former un bénéfice distribuable de 8 037 533 euros,
- à titre de dividendes aux actionnaires 1 763 100 euros, soit 0,90 euro par action
- au compte "Autres Réserves" 6 270 000 euros,
- au compte "Report à Nouveau" 4 433 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Mars 2022 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 1 763 100 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes interviendra au plus tard le 15 octobre 2022, déduction faite des prélèvements obligatoires et facultatifs, comme rappelé ci-après.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il a en outre été rappelé aux actionnaires que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 Mars 2019 : 783 600,00 euros, soit 0,40 euro par titre intégralement éligibles à la réfaction de 40 %
- Exercice clos le 31 Mars 2020 : 783 600,00 euros, soit 0,40 euro par titre intégralement éligibles à la réfaction de 40 %
- Exercice clos le 31 Mars 2021 : 1 175 400,00 euros, soit 0,60 euro par titre intégralement éligibles à la réfaction de 40 %

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Fixation de la rémunération des membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale fixe, pour l'exercice en cours et chacun des exercices ultérieurs, jusqu'à décision contraire, le montant global annuel de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration à la somme de 73 220 euros.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion, autorise le Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit (18)

mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 24 Septembre 2021, dans sa Cinquième résolution.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Pouvoulat par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, dans le cadre de l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable

Le prix maximum d'achat est fixé à 50 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 19 590 000 euros sous réserve de l'adoption de la Onzième Résolution ci-après.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

II/ À TITRE EXTRAORDINAIRE

SEPTIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté d'offrir au public les titres non souscrits

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2 :

1. délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour procéder à l'émission d'actions ordinaires, en une ou plusieurs fois, dans les

proportions et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies,

2. fixe à vingt-six (26) mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée,
3. décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence : le montant global, prime d'émission incluse, des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 5 000 000 euros,
4. en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1. ci-dessus :
 - a. décide que la ou les émissions d'actions ordinaires seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,
 - b. décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1. le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :
 - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,
5. décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.
6. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

HUITIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-136 :

1. délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies. Ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.
2. fixe à vingt-six (26) mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.



3. le montant global, prime d'émission incluse, des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 5 000 000 euros.
Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la résolution ci-dessus.
4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'Administration la faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité, conformément à la loi.
5. décide que la somme revenant à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.
6. décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1. le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :
 - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
7. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.
8. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-136 :

1. délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies.
2. fixe à vingt-six (26) mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
3. le montant global, prime d'émission incluse des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 5 000 000 euros, étant précisé que le montant nominal sera en outre limité à 20 % du capital par an.
4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires faisant l'objet de la présente résolution.

5. décide que la somme revenant à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.
6. décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1. le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :
 - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
7. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.
8. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

DIXIÈME RÉOLUTION

Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Pour chacune des émissions d'actions ordinaires décidées en application des Septième à Neuvième Résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire.

ONZIÈME RÉOLUTION

Augmentation du capital social de 24 000 000 €, par incorporation de réserves et création d'actions nouvelles émises au pair & modalités d'exécution de l'augmentation de capital

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide d'augmenter le capital social s'élevant actuellement à 12 000 000 euros et divisé en 1 959 000 actions, d'une somme de 24 000 000 euros pour le porter à 36 000 000 euros par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée à due concurrence sur le compte « Autres Réserves ».

Cette augmentation de capital est réalisée par la création de 5 877 000 actions nouvelles de même catégorie, émises au pair, attribuées aux actionnaires, selon la parité suivante :

- pour une action à vote double, il est attribué 3 nouvelles actions à vote double,
- pour une action à vote simple, il est attribué 3 nouvelles actions à vote simple.

Les actions nouvelles, entièrement libérées, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital. Elles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et aux décisions des Assemblées Générales.

DOUZIÈME RÉOLUTION

Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital

L'Assemblée Générale constate la réalisation définitive, à compter de ce jour, de l'augmentation de capital susvisée et confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet d'arrêter les modalités de répartition des actions nouvelles et plus généralement, de pourvoir à l'exécution des décisions qui précèdent.

TREIZIÈME RÉOLUTION

Modification corrélative des statuts

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, décide de modifier les articles 7 et 8 des statuts de la manière suivante :

« **ARTICLE 7 - Apport en numéraire**

- *Lors de la Constitution de la Société, il a été fait des apports en numéraires d'une somme de 15 000 Francs.*
- *Aux termes d'opérations ultérieures et successives, d'augmentation du capital, ainsi que de sa conversion en euros, il a été porté à la somme de 36 000 000 euros. »*

« **ARTICLE 8 - Capital social**

*Le capital social est fixé à la somme de trente six millions d'euros (36 000 000 €).
Il est divisé en sept millions huit cent trente six mille (7 836 000) actions intégralement libérées, et de même catégorie. »*

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Procuration pour effectuer les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



Contact & information

Contact

Frédéric Coirier
PDG du Groupe Poujoulat
Poujoulat Group CEO

Par téléphone / By phone

Tel. : +33 (0)1 45 22 86 31
Fax : +33 (0)1 43 87 89 91

Par courrier / By mail

SAS SOPREG (Holding d'animation)
7, rue Roy 75008 Paris
France

Par internet / By internet

finance@poujoulat.fr
www.poujoulat.group/nous-contacter

Siège social *_Headquarters*

Poujoulat SA
CS 50016
79270 Saint-Symphorien
Tel. : +33 (0)5 49 04 40 40
Fax : +33 (0)5 49 04 40 00
www.poujoulat.fr
www.poujoulat.com

- Certifié ISO 14001 certified
- Poujoulat est membre de :
Poujoulat is a member of:



Information

Les actionnaires peuvent retrouver régulièrement le Groupe Poujoulat dans la presse économique et financière pour la communication des résultats semestriels, annuels et des chiffres d'affaires. Les communiqués de presse sont disponibles sur :

www.poujoulat.group/finances

Shareholders can see the Poujoulat group regularly in the business and financial newspapers with the communication of half-yearly income statements, annual income statements and turnover figures. Press releases are available on www.poujoulat.group

Commissaires aux Comptes *Auditors*

Membres de la Compagnie Régionale de Poitiers
Members of the Poitiers Regional Order

- **Céline DENUILLY - GROUPE Y AUDIT**
Société d'expertise comptable
et de Commissariat aux Comptes
Accounting Firm and Auditors
53, rue des Marais - CS 18421
79024 Niort cedex 9
- **Jean-Yves Billon - SARL ACCIOR Consultants**
Société d'expertise comptable
et de Commissariat aux Comptes
Accounting Firm and Auditors
39, rue Denis Papin - BP 81 830
Le Château d'Olonne
85118 Les Sables-d'Olonne cedex

Rapport annuel 2021/2022 du Groupe Poujoulat *_Poujoulat Group 2021/2022 Annual Report*

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, ou publiée par impression, photocopie, microfilm ou de quelque manière que ce soit, sans accord préalable du Groupe Poujoulat

No part of this publication may be reproduced or published in print, photocopy, microfilm or in any manner whatsoever without the prior consent of the Poujoulat Group

DA, design graphique *_AD, graphic design: Marion Le Roux*

Imprimé par Graphius Brussels, août 2022 *_Printed by Graphius Brussels, August 2022*

Crédit Photo : Groupe Poujoulat®, Poujoulat Sp. z o.o. (PL), Cheminées Poujoulat®, Crépito®, Atypix pour Woodstock® Bois énergies, TF Urban®, Carole Bourdet, ©Michel Laurent, Brisach®, Chazelles®, Dixneuf®, Hase®, Jotul®, Lohberger®, Mairie d'Art, MCZ®, Okofen®, Rika®, Seguin®, Studio Garnier pour Invicta®, Supra®,